

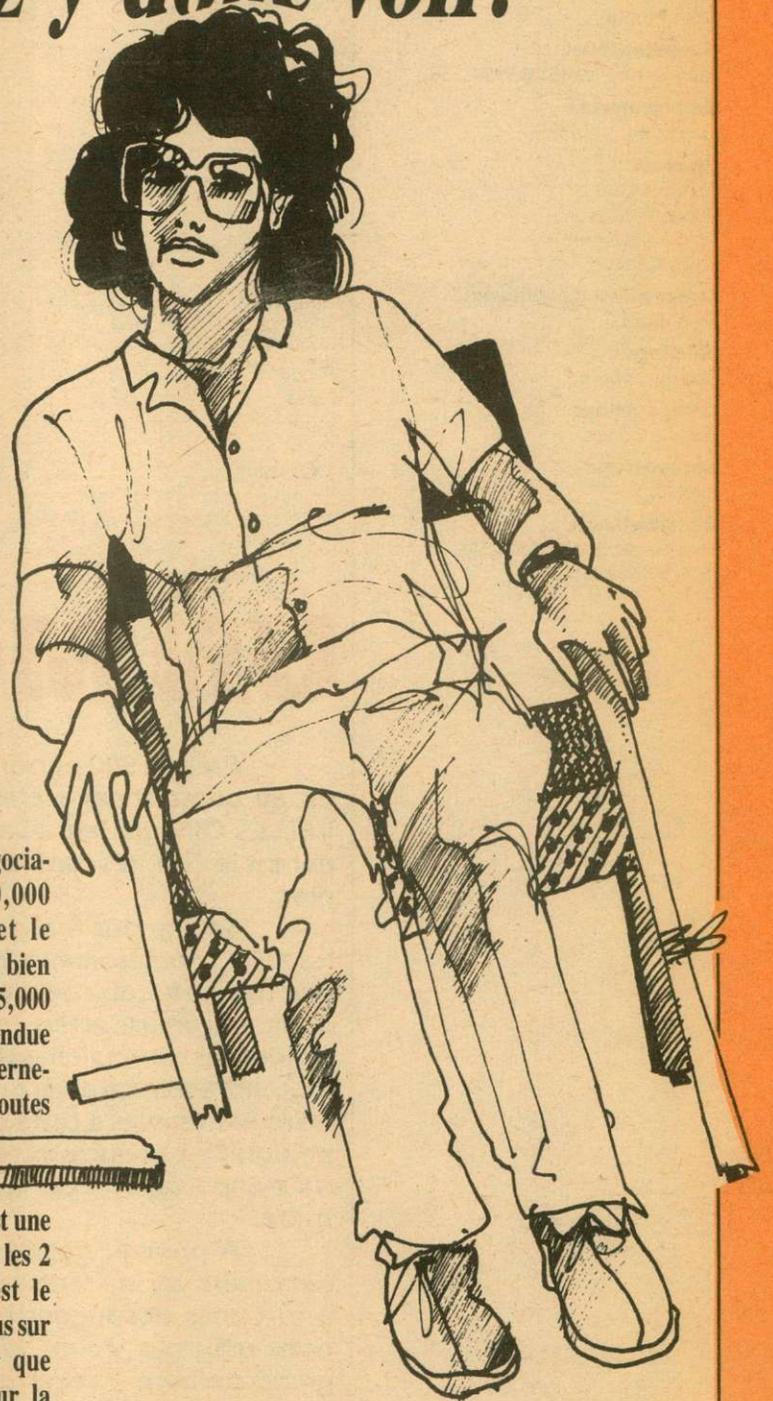
Du 20 au 25 octobre, c'est la Semaine de santé-sécurité CSN. Thème central: s'organiser pour travailler sans danger. Et si cela pouvait nous permettre de «siffler en travaillant», tant mieux. Est-ce cela que Ghislain Dufour appelle des «conneries irritantes»?

Pages 3-4-5

AUSSI: DES NOUVELLES CSN DE ORMSTOWN ... DRUMMONDVILLE ... VICTORIAVILLE ... GASPÉ ... VARENNES ... CHICOUTIMI ... MONT-LAURIER ... MONTRÉAL ... BASSE CÔTE-NORD ...

La «sécurité à vie»: allez-y donc voir!

SECTEUR PUBLIC



Le sprint final des négociations entre les 330,000 salarié-e-s de l'État et le gouvernement est bel et bien engagé. De ce nombre, 125,000 sont à la CSN. Où est rendue la négociation? Le gouvernement brandit le déficit de toutes

parts et sa seule offre en est une de 3,5% pour 1 an. Pour les 2 années qui suivent, c'est le silence. Pas un mot non plus sur un dossier aussi majeur que celui de l'EMPLOI. Pour la CSN, ces questions sont au cœur de la présente négociation.

Dossier en page 7

Rédaction:

Jean-Noël Bilodeau
Michel Crête
Guy Ferland
Jean Gagnon
Luc Gosselin
Henri Jalbert
Lucie Laurin
Jean-Pierre Paré
Charles Prévost
Michel Rioux

Coordination:

Jean-Pierre Paré (514-598-2159)

Caricaturiste:

Garnotte

Photos:

Archives CSN
Robert Fréchette
Jean-Noël Bilodeau
Radio-Canada

Conception graphique:

Jean Gladu

Montage:

Michèle Arbour

Composition:

Tricycle Compo

Impression:

Interlitho

Distribution:

l'équipe de distribution CSN
(514-598-2233)

CONFLITS EN COURS

Syndicat	Nb. memb.	Cons. cent.	Fédé	Date	Principaux litiges
Municipaux Beauharnois	6	Sud-Ouest	FEESP	grève 6-1-86	Salaires, congés, vacances
St-Hubert BBQ	59	Drummond	Comm.	lock-out 12-7-86	Ancienneté, horaires de travail, parité avec Mtl
RETAQ (Ambulances Douillette)	19	Montréal	FAS	grève 18-8-86	1 ^{re} conv.: conditions semblables aux autres ambulanciers
Hydraulique Varennes	30	Sorel	Métal.	lock-out 6-8-86	1 ^{re} conv.: reconnaissance syndicale
COFEQ	54	Bois Francs	FTPF	grève 26-5-86	Salaires, contremaîtres, rappel minimum, mesures disciplinaires
Terminus Sainte-Foy	9	Québec	FEESP	20-11-85	Parité avec les employés de la gare centrale
Caisse pop. Anc.-Lorette	51	Québec	Comm.	lock-out 13-6-86	1 ^{re} conv.: conditions semblables aux autres caisses CSN
Classic Bookshop	33	Montréal	Comm.	grève 20-11-85	Durée de conv., salaires, tps partiels, maternité
Garderie Outaouais	7	Ouatouais	FAS	lock-out 5-12-85	Normatif, salaires, réintégration d'une employée congédiée
Abattoir Olympia	360	Rich.-Yam.	Comm.	lock-out 12-9-86	Reer coll., mobilité, congés maladie, droits synd., ass. coll., mesures disciplinaires
Fonderie Nova	32	Rich.-Yam.	Métal	lock-out 11-9-86	Santé-sécurité, sous-traitance, monétaire
MC Plastiques	55	Rich.-Yam.	Métal	lock-out 12-9-86	1 ^{re} conv.: reconnaissance syndicale

Note: cette liste s'arrête au 18-9-86

UN MOT

Près de 500 personnes ont répondu au questionnaire élaboré sur NOUVELLES CSN qui leur avait été distribué durant le Congrès confédéral de juin dernier.

Soulignons d'abord qu'à Nouvelles CSN, nous sommes bien conscients que les résultats de cette «enquête» n'ont aucun caractère scientifique, les conditions normalement exigées pour prétendre à ce caractère n'ayant aucune-ment été réunies à cette occasion. Ce qui ne signifie pas que nous n'accordons aucune importance à ces réponses, au contraire.

À preuve: nous avons tenté, dès ce numéro de la «rentrée», de répondre à certaines des suggestions d'améliorations qui nous y sont faites par le plus grand nombre – celles qui sont réalisables compte tenu de nos moyens... – comme la page «détente» (page 21), la page «caricature» (page 13), augmenter l'espace consacré à l'information sur les régions et sur les conflits, etc.

D'autres «nouveau-tés» viendront

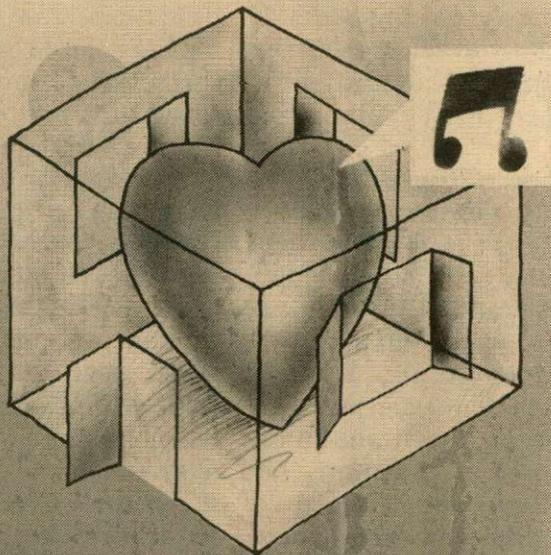
car nous cherchons toujours à améliorer davantage le journal de notre centrale, à le rendre plus intéressant pour nos membres. Il n'en demeure pas moins cependant que pour l'équipe de NOUVELLES CSN, les militant-e-s de notre mouvement ont toujours été et sont encore les sources d'information privilégiées pour en faire un journal «pas comme les autres», un journal qu'ils et elles ont le **goût de lire**, deux fois par mois. Invitation vous est donc faite à nouveau de nous faire parvenir vos suggestions de reportages ou d'articles, vos commentaires, vos communiqués et autres textes, vos dessins, etc.

Ce qui nous amène à vous informer que le camarade Henri Jalbert a quitté la coordination de NOUVELLES CSN après trois années de labeurs et d'initiatives unanimement appréciés au poste de «pivot central» du journal. Son remplaçant est Jean-Pierre Paré, que l'on peut rejoindre au numéro 514-598-2159 ou au 1601 de Lorimier, Montréal H2K 4M5.

SANTÉ-SÉCURITÉ:

Partageons les coûts mais pas les droits de gérance, dit le patronat

TRAVAILLER SANS DANGER



LA SANTÉ/SECURITE AU COEUR DE NOTRE ACTION

SEMAINE DE SANTÉ-SECURITÉ, 20-25 OCTOBRE 1984

L'affiche CSN pour la semaine de santé-sécurité, du 20 au 25 octobre, exprime bien l'orientation fondamentale de notre action syndicale en ce domaine, qui consiste à éliminer les dangers à leur source même. Cette affiche est disponible dans les conseils centraux, de même qu'un macaron reproduisant la même idée.

Le patronat québécois mène depuis quelques mois une campagne agressive visant à réduire les coûts de l'indemnisation des victimes d'accidents et de maladies du travail. Il va même jusqu'à réclamer qu'une partie du financement de la CSST soit assumée par les travailleurs et travailleuses. Le mouvement syndical aura fort à faire au cours des prochains mois pour non seulement contrer cette offensive, mais également pour forcer les employeurs à faire de la véritable prévention, et pour assurer la défense quotidienne des victimes des mauvaises conditions de travail dont le nombre ne cesse de croître.

C'est en mars dernier que le Conseil du patronat commençait sa campagne d'opinion autour de la soi-disant responsabilité partagée en matière d'accidents et de maladies du travail, concept en vertu duquel il propose de refilet aux travailleurs et travailleuses une partie des coûts de l'indemnisation des victimes. Dans le même temps, le ministre du travail Pierre Paradis lui faisait écho en promettant pour l'automne une «révision majeure» du financement de la CSST, qui est la caisse commune financée par les employeurs pour indemniser les victimes d'accidents et de maladies du travail.

On peut prévoir que ces changements «viseront à amoindrir le fardeau des employeurs», écrivait la Presse canadienne en rapportant les propos du ministre, le 4 avril.

Il ne saurait être question pour nous d'accepter une quelconque participation au financement de la CSST, avait alors répliqué le président de la CSN Gérard Larose, puisque ce sont les employeurs qui contrôlent toute l'organisation de la production et qui, de ce fait, ont la main haute sur les conditions qui sont à la source des accidents et maladies du travail: machines, équipements, technologies, méthodes, produits

toxiques, cadences, quotas de production, entretien, etc. En somme, tout ce qu'il est convenu d'appeler les droits de gérance, que les employeurs défendent farouchement.

Une caution de taille pour le patronat

Or dans le courant de l'été, ne voilà-t-il pas que les fameux rapports gouvernementaux Scowen, Gobeil et Fortier, tombent à bras raccourcis sur tout ce que la société québécoise a gagné depuis la mort de Duplessis en 1959, y compris le régime d'indemnisation des victimes d'accidents et de maladies du travail, si imparfait soit-il. Épousant sans vergogne les intérêts et les préjugés du monde des affaires dont ils sont issus, ces trois comités gouvernementaux ont pointé notre régime d'indemnisation et la CSST comme étant «de loin la plus grande source d'insatisfaction des dirigeants d'entreprise» (Scowen p. 102).

Le rapport Gobeil, du nom de l'automate président du Conseil du trésor, a même proposé ni plus ni moins que le démantèlement de la CSST et le retour aux assurances privées pour couvrir les risques des accidents et maladies du travail! Comme dans les années 20, dont nous parlerons plus loin.

Il n'en fallait pas plus pour que le Conseil du patronat relance sa campagne d'opinion contre ce qu'il appelle les «coûts exorbitants» du régime d'indemnisation, (La Presse, 5 sept.). Mais cette fois, il va plus loin et s'attaque à «certaines conneries irritantes» du régime (Le Devoir, 5 août), selon l'expression cavalière de son président Ghislain Dufour, lesquelles prétendument nuiraient à la compétitivité du Québec par rapport à l'Ontario et aux États-Unis. Parmi ces «conneries», le CPQ s'en prend particulièrement à la présomption inscrite dans la loi 42 selon laquelle une blessure survenue sur les lieux du travail est imputable au travail, de même qu'à l'obligation de l'employeur de maintenir le salaire d'une victime pendant les 14 premiers jours d'invalidité au lieu des cinq premiers jours, comme avant la loi 42.

Organiser la riposte à trois niveaux

La semaine de santé-sécurité CSN sera l'occasion de bien prendre la mesure de cette offensive patronale, et de s'organiser pour la contrer d'abord dans chaque lieu de travail et dans chaque syndicat, par une action résolue contre les conditions dangereuses et une défense alerte des victimes; ensuite dans l'opinion, en faisant connaître les conditions dangereuses, épuisantes et souvent dégradantes des milieux de travail; et éventuellement devant le législateur, quand les lois 17 et 42 reviendront en débat à ce niveau.

S'organiser pour travailler sans danger

Prévention, prévention, clame le patronat! Nous avons investi dans ce domaine plus d'un demi-milliard depuis six ans, précise son porte-parole Ghislain Dufour, qui ne comprend pas pourquoi le nombre de réclamations à la CSST ne cesse d'augmenter. S'il se rendait compte, ne serait-ce qu'une minute, que **l'élimination des conditions dangereuses de travail n'a jamais été le fait de l'initiative patronale**, mais a toujours été le résultat d'actions concertées des travailleurs et travailleuses, voire de grèves longues et difficiles, il cesserait de parler pour ne rien dire en matière de santé-sécurité.

Il constaterait que la réponse à sa préoccupation de réduire les coûts de l'indemnisation, elle réside dans la véritable prévention, celle qui consiste à éliminer les dangers à la source, et qui dans les faits, n'est jamais réalisée nulle part sans que les employé-es n'aient à se battre longuement et durement. Les exemples sont constants.

Quelques exemples

Il a fallu une grève de huit mois en 1975 pour

obtenir le **dépoussiérage des mines d'amiante**, alors que l'amiantose était pourtant connue depuis fort longtemps. Même la grande grève de 1949, qui était aussi une révolte contre la poussière d'amiante, n'avait pas réussi à obtenir le dépoussiérage, et ce n'est que 26 ans plus tard qu'on y est arrivé.

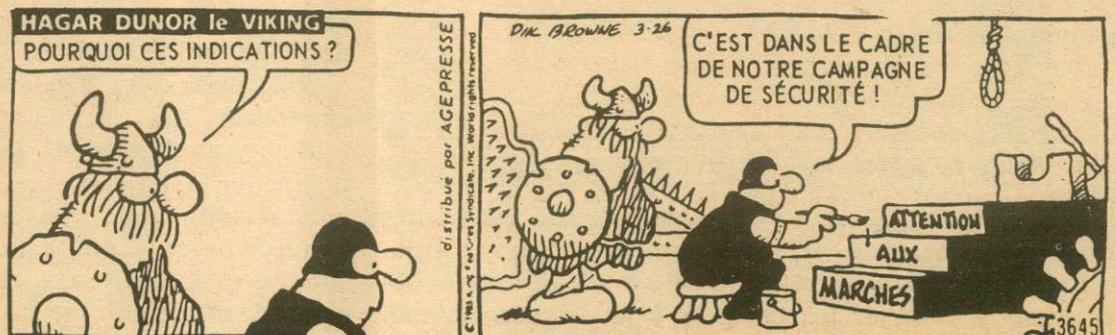
À l'usine d'explosifs Expro, de Valleyfield, il a fallu une lutte de cinq ans, ponctuée de nombreux arrêts de travail, pour **éliminer les émanations d'éther** qui dépassaient tellement les normes gouvernementales que les travailleurs exposés étaient constamment «gelés» comme des narcomanes.

Au CHRO de Hull, les employés des archives ont dû exercer deux fois leur droit de refus pour faire modifier le système de ventilation qui ne leur fournissait pas **suffisamment d'air**. Y a-t-il quelque chose de plus élémentaire que l'air qu'on respire, et pourtant, les employées ont dû refuser de travailler pendant quatre semaines, et se placer dans «l'illégalité» pour en obtenir suffisamment. (Voir Nouvelles CSN, n° 242/26 mai 86).

Pas juste dans la tête

Ce sont là quelques exemples, peut-être plus visibles que d'autres, de ce qu'il faut faire pour obtenir l'assainissement des lieux de travail. Mais on sait que la moindre amélioration, comme le nettoyage d'une machine pour qu'elle fasse moins de bruit, exige une action syndicale déterminée, une organisation très serrée pour résister à l'intimidation et aux repréailles patronales.

La semaine de santé-sécurité CSN est donc l'occasion de prendre conscience de la nécessité de s'organiser toujours mieux pour transformer les conditions de travail qui ont des effets néfastes sur notre santé, qui usent prématurément notre organisme ou qui sont des risques de blessures. L'occasion aussi de rappeler à nos employeurs que la véritable prévention, la seule qui puisse avoir un effet sur les coûts de l'indemnisation, ça ne se passe pas juste dans la tête, comme le suggère le slogan de la CSST qui semble bien faire l'affaire du patronat, mais dans les actions concrètes pour éliminer les dangers à leur source même.



Un point de vue tenace en santé-sécurité, n'est-ce pas?

Comme dans les années '20! Saviez-vous que...

La responsabilité personnelle des employeurs en matière d'accidents et de maladies du travail est solidement établie par les tribunaux civils depuis plus d'un siècle. Leur responsabilité collective est établie depuis 1931, quand fut adoptée la «loi des accidents du travail» qui a jeté les bases de l'actuel régime d'indemnisation en créant une caisse commune financée par les cotisations obligatoires des employeurs, cotisations variant en fonction des risques.

Cette caisse d'indemnisation, qui est aujourd'hui administrée par la CSST, constitue pour ainsi dire l'assurance-responsabilité que les employeurs se paient collectivement. Pourquoi et comment est-on arrivé à cet arrangement, que le président de la CSN a qualifié de «compromis historique» en disant au gouvernement et au patronat: «n'y touchez pas»?

Au début, les tribunaux civils

À l'origine, chaque employeur pouvait être tenu personnellement responsable d'un accident de travail et condamné par les tribunaux à payer d'énormes compensations pour tenir compte de la totalité des dommages subis (perte de revenu, diminution de la capacité physique, perte de jouissance de la vie, etc). Il n'y avait pas de plafond au montant des indemnités.

Cependant, les victimes n'avaient pas toujours les moyens financiers de poursuivre en justice leur employeur. Mais celles qui le

pouvaient obtenaient gain de cause dans plus de 70 pour cent des cas. Les jugements faisaient souvent état des conditions dangereuses de travail. Certains juges parlaient de la théorie des risques, selon laquelle l'employeur qui faisait des profits avec la santé des ouvriers devaient assumer les risques découlant de cette spéculation.

En 1909, une première loi longtemps réclamée établit la responsabilité automatique des employeurs pour les accidents survenus «par le fait et à l'occasion du travail». Désormais, il n'était plus nécessaire de prouver la responsabilité patronale, mais seulement que l'accident était causé par le travail.

Au temps des assurances privées

Mais les employeurs ne payaient pas toujours, loin de là, les compensations décidées par les tribunaux. C'est pourquoi en 1926, la loi fut amendée pour forcer les employeurs à prendre une police d'assurance privée garantissant le paiement des indemnités en cas d'accident. Or, on sait que les compagnies d'assurance ne prennent jamais de chance dans l'évaluation des risques, et qu'elles établissent leur tarification en conséquence. Aussi demandèrent-elles des primes tellement élevées que plusieurs employeurs refusèrent de s'assurer, malgré la loi.

Un recul de 60 ans

C'est ce retour en arrière de 60 ans que le rapport



Photo Archives publiques, Canada

Vue générale d'une filature, en 1917, à l'époque où il n'existait aucun régime public d'indemnisation des victimes d'accidents et de maladies du travail.

Gobeil propose à la société québécoise en matière d'accidents et de maladies du travail. Bien sûr, le gouvernement dira qu'il ne s'agit que d'une hypothèse. Mais c'est une hypothèse qui fait curieusement écho aux intentions patronales exprimées ouvertement depuis quelques mois, entre autres par la Chambre de Commerce du Québec et le Conseil du patronat.

Réduire les coûts par tous les moyens

Pour le patronat organisé, tous les moyens sont bons pour réduire les coûts de l'indemnisation, y compris la limitation des droits et bénéfices consacrés dans les lois 17 et 42, qu'il veut faire amender dans ce sens, y compris le démantèlement

de la CSST dans sa formule actuelle, y compris le retour aux compagnies d'assurance privées.

Une autre hypothèse tout aussi rétrograde commence à circuler dans les milieux patronaux voulant que les travailleurs et travailleuses souscrivent personnellement une police d'assurance privée contre les accidents et maladies du travail. Ainsi le patronat ferait d'une pierre deux coups: il se dégagerait de la responsabilité de l'indemnisation, et s'ouvrirait un nouveau marché fort lucratif dans le domaine de l'assurance.

Guy Ferland



Monseigneur Desmond Tutu au Congrès de la CSN, vu par Jean Gladu.

C'EST UN MUR

Chanson écrite par Michel Rivard pour le spectacle «Blanc sur Noir», spectacle écrit par Maryse Pelletier à l'occasion de la venue de Monseigneur Desmond Tutu à Montréal en juin dernier. Michel Rivard a gracieusement permis à NOUVELLES CSN d'en reproduire les paroles (Copyright: Les Éditions Bonne Délivrance). À noter qu'elle sortira sous peu en 45 tours.

C'est un mur qui se dresse entre un homme et sa sœur

Quand la peau s'est trompée de couleur

Il est froid comme la guerre

Il est vieux comme la terre

C'est un mur entre un homme et sa sœur

Dans les villes où la peur est l'arme des puissants

Il se dresse entre l'homme et l'enfant

Il est froid comme la guerre

Il est vieux comme la terre

C'est un mur entre l'homme et l'enfant

Nous qui ne sommes pourtant...

Ni tout à fait Noirs

Ni tout à fait Blancs

Partout pareils sous le vent

Ni tout à fait Noirs

Ni tout à fait Blancs

Partout pareils dans le sang

C'est un mur qui se dresse en dehors de l'amour

Tapissé d'appels au secours

Il est froid comme le fer

Il est partout sur terre

C'est un mur en dehors de l'amour

Dans un monde où la peau est l'arme des puissants

Il nous cache la lumière du cœur

Il est froid comme le fer

Il est partout sur terre

C'est un mur entre une femme et son frère

Nous qui ne sommes pourtant...

Ni tout à fait Blancs

Partout pareils sous le vent

Ni tout à fait Noirs

Ni tout à fait Blancs

Partout pareils dans le sang

Un Québec vert sans pluies acides

La CSN a décidé de faire partie activement du comité d'appui à la campagne de financement de l'Association québécoise de lutte contre les pluies acides (AQLPA).

«Il est important, a mentionné la vice-présidente Céline Lamontagne, que les organismes affiliés à la CSN participent activement à cette campagne. On ne peut pas d'un côté se battre contre la dégénérescence de la forêt, et d'un autre côté ne pas soutenir des mouvements qui, comme l'AQLPA, luttent contre les pluies acides qui sont justement un des facteurs de la dégradation de nos forêts».

L'objectif de cette campagne de financement est de ramasser \$50,000 de façon à ce que l'AQLPA puisse poursuivre sa campagne d'information et organiser le projet Arc-en-ciel.

Le projet Arc-en-ciel consiste à jumeler une municipalité québécoise et une autre américaine dans le but de favoriser l'information de la population au sujet de la pollution acide, d'encourager la réduction des émissions polluantes sur le territoire de chaque municipalité jumelée, et d'organiser une «journée de l'environnement» simultanément dans le courant du printemps et de l'été 1987.

Les syndicats et autres organismes affiliés à la CSN sont priés de faire parvenir leur contribution à l'AQLPA, 307 est boulevard Henri-Bourassa, Montréal, Qué. H3L 1C2.

Renseignements: 514-384-9867.

La «sécurité à vie»: allez-y donc voir!

LA SITUATION DE L'EMPLOI?

Lorsque vous constatez que dans certains établissements du réseau de la Santé, dans des hôpitaux psychiatriques ou dans des centres d'accueil pour personnes âgées, les niveaux d'emplois précaires dépassent les 60-70%, ça frise l'indécence! **Plus de la moitié des emplois dans le réseau de la Santé et près du tiers dans l'Éducation!**

Depuis 1980, la situation de l'emploi dans le secteur public n'a pas cessé de se détériorer. De 1980 à 1984, en plus des compressions budgétaires que nous avons connues, pas moins de **5,382 postes permanents temps complet ont été fractionnés en emplois à temps partiel** et ce, dans le seul réseau de la Santé. Les emplois sont moins nombreux et surtout, beaucoup plus précaires... En fait, le niveau des emplois précaires de toutes sortes – temps partiel, sur appel, remplaçant-e-s, surnuméraires, chargé-e-s de cours... – a atteint des sommets totalement inacceptables.

PRÉCAIRE: 1° Qui ne s'exerce que grâce à une autorisation révocable; 2° Dont l'avenir, la durée, ne sont pas assurés. V. incertain, instable, court, éphémère, passager. (Petit Robert).

Peut-on imaginer le **quotidien** des salarié-e-s à statut précaire et par-dessus tout, mesurer les **conséquences sur la qualité des services** rendus aux usager-ères? Nous avons recueilli des témoignages qui en donnent un aperçu.

POUR LA CSN: L'EMPLOI, UNE PRIORITÉ!

Comme l'expliquait en conférence de presse la première vice-présidente de la CSN, Monique Simard: «*Dans le réseau des affaires sociales, 50% des employé-e-s travaillent à temps partiel, sur appel et gagnent donc en deçà de \$10,000 par année.*» À l'évidence, cette question est capitale pour l'ensemble du mouvement syndical.

Va-t-on laisser le gouvernement et les associations patronales instaurer de nouveaux modèles d'organisation qui bafouent les conditions d'emploi du plus important contingent de femmes syndiqué-e-s? La CSN dit **NON**.

Dès la présentation de ses demandes, le 19 décembre dernier, la CSN indiquait clairement que la question de l'emploi était une priorité. Encore maintenant, la contre-proposition qui fait présentement l'objet d'une consultation auprès des 700 syndicats CSN réinsiste sur ce point. À

DES CHIFFRES QUI PARLENT..

SAVIEZ-VOUS QUE...

DANS LE RÉSEAU DE LA SANTÉ
ET DES SERVICES SOCIAUX

- En '86, **près de la moitié de l'ensemble des membres travaillent à temps partiel ou sur appel**. Dans les Centres hospitaliers publics comme dans les CLSCs, la proportion est de 46% tandis que dans les Centres d'accueil la proportion atteint 57%. Dans certains établissements, **la proportion des salarié-e-s à temps partiel et sur appel dépasse les 65%**.

- Certaines catégories d'emploi sont particulièrement touchées: **51% des infirmières sont à statut précaire, tout comme 60% des infirmières-auxiliaires et 61% des préposé-e-s aux bénéficiaires**.

- De plus en plus de salarié-e-s à temps partiel et/ou sur appel **doivent travailler sur l'équivalent de 2,3 ou 4 postes différents** pour arriver à se faire un salaire ou presque...

DANS L'ÉDUCATION:

- Dans le réseau collégial, **près du tiers des emplois** (secteur régulier et éducation des adultes) sont précaires – temps partiel, chargé-e-s de cours et remplaçant-e-s.

- Dans le cas du **personnel de soutien dans les commissions scolaires, la proportion des emplois précaires atteint 40%** (avec ou sans poste).

- Dans les 2 réseaux et dans tous les secteurs, **qu'elles soient majoritaires ou minoritaires, les femmes sont toujours plus nombreuses que les hommes à vivre ces conditions**. C'est une dimension à ne pas oublier.

travers ses demandes, la CSN vise un grand objectif: **favoriser l'accès à des emplois de qualité**. La CSN estime qu'il est nécessaire de créer de nouveaux emplois réguliers plein temps, d'améliorer les conditions d'emploi et d'ouvrir sur de nouvelles formules d'aménagement du temps de travail.

► L'ensemble de ces mesures permettrait d'abaisser substantiellement le niveau des emplois précaires, de créer des emplois plein temps pour celles et ceux dans le secteur public qui souhaitent un emploi permanent, comme d'ailleurs pour les plus jeunes dans notre société.

LE GOUVERNEMENT NAGE EN PLEINE CONTRADICTION...

Avant les élections, Bourassa et le parti libéral nous ont chanté sur tous les tons l'importance du dossier de l'emploi, de la nécessité impérieuse d'abaisser le niveau de chômage et de créer des emplois pour les jeunes, etc... À peine 3 mois après leur élection, dans un document pré-budgétaire, le ministre des Finances, Gérard D. Lévesque allait même jusqu'à dire: «*Par rapport à l'Ontario et à l'ensemble du Canada, l'absence de création d'emplois à temps plein est un problème particulièrement marqué au Québec...*» Le ministre pointait du doigt le fait qu'au Québec les nouveaux emplois créés étaient surtout des emplois à temps partiel et qu'il fallait remédier à cette situation.

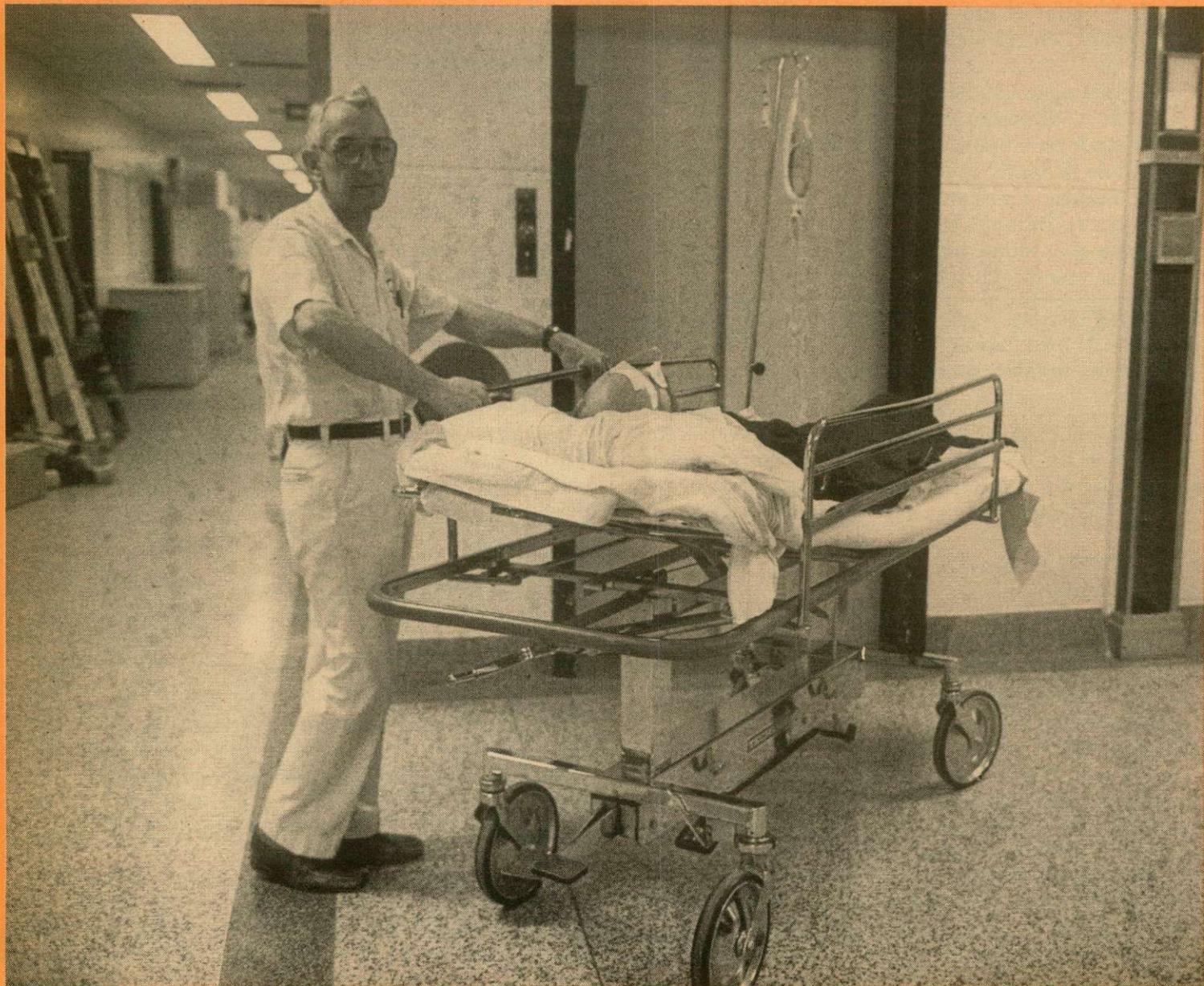
Dans la pratique, les offres déposées par le président du Conseil du Trésor, Paul H. Gobeil, loin de répondre à la préoccupation évoquée dans le document, ont pour effet d'accentuer la précarisation des emplois. Le gouvernement nage en pleine contradiction. Les offres ne tiennent aucunement compte des demandes prioritaires de la CSN: plan-

chers d'emplois et de services, formation et changements technologiques. Dans le dossier de l'aménagement du temps de travail, le gouvernement se dit prêt à introduire le congé à temps partiel et le congé sabbatique à traitement différé **mais sans obligation de remplacement.**

Où est la prétendue préoccupation gouvernementale de créer des emplois et d'assurer des services de qualité? Le gouvernement semble plus préoccupé par les économies qu'il pourrait tirer... Et depuis le dépôt de ses offres, c'est le silence. Les porte-parole patronaux ne semblent avoir aucun mandat pour aborder ces questions.

En fait, c'est un peu beaucoup comme si le gouvernement excluait le secteur public de la réalité économique, oubliait que l'État est un intervenant majeur dans l'économie, le plus important employeur du Québec. Si le gouvernement actuel était si désireux d'influencer la conjoncture actuelle en matière d'emploi, de permettre la création d'emplois de qualité dans notre société et de pouvoir rivaliser dans ce domaine avec l'Ontario, il serait grand temps d'écouter nos demandes en ce sens et d'entamer des négociations sérieuses à ce propos. Autrement, faudrait-il en conclure que le gouvernement parle, parle mais n'agit pas?

Il est clair que la CSN n'entend pas délaissier un seul instant la question de l'emploi. **Cette question devra être au cœur de toute entente négociée.** Les enjeux sont d'importance majeure tant sur le plan syndical que social.



Automne 86:

OFFENSIVE NÉGOCIATION!

L'heure de vérité approche... Tout le monde s'entend pour dire que les **négociations doivent se terminer avant la fin de '86**. Du côté de la CSN, un point est clair: «**Finis les décrets, il doit y avoir une réelle négociation qui aboutisse dans une convention signée et ce, avant la fin de l'année.**»

Afin de débloquer les négociations, la CSN, suite à la consultation actuellement en cours, entend présenter au gouvernement une **contre-proposition**. Cette contre-proposition cerne clairement les priorités CSN.

NOS PRIORITÉS CET AUTOMNE

SUR LE PLAN SALARIAL:

- la **pleine négociabilité des salaires pour la durée de la convention collective!**
- une **politique salariale basée sur des principes qui nous étaient reconnus avant les décrets de 82!**

L'augmentation du pouvoir d'achat, la réduction des écarts entre hauts et bas salarié-e-s et la correction des discriminations salariales envers les femmes.

- En chiffres, la contre-proposition se traduit ainsi: **pour '86, 6.52%, pour '87, 6.28% et pour '88, à partir des principes reconnus qui servent de guide, les chiffres seront fixés plus tard.**

EN TERMES D'EMPLOIS

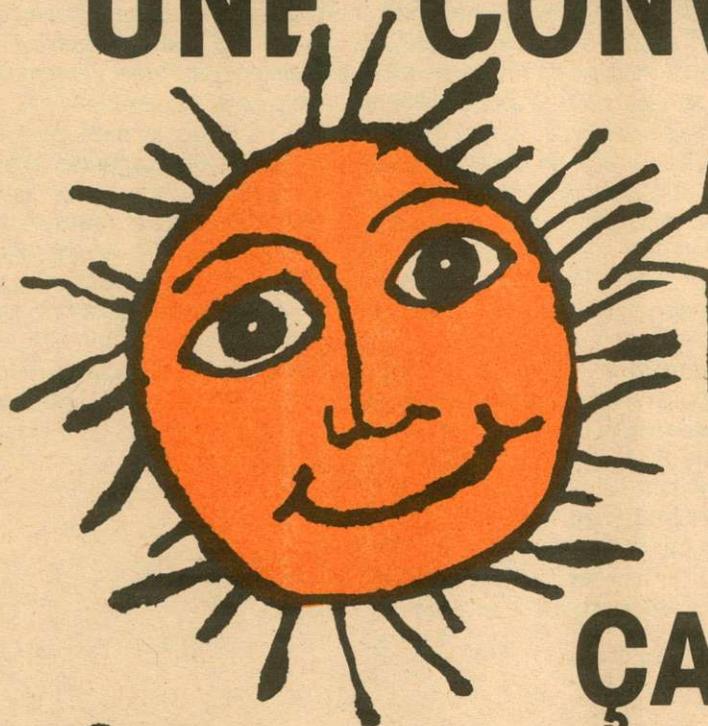
- **des mesures d'aménagement du temps de travail:** congé à temps partiel, congé sabbatique à traitement différé, pré-retraite.

- **la formation et le dossier des changements technologiques:** le droit à l'information, la protection des emplois et un accès à la formation.

Notre objectif en matière d'emploi est de permettre la **création de nouveaux emplois réguliers** tout en visant l'**amélioration des conditions des salarié-e-s à statut précaire**. Par ce biais, nous croyons pouvoir améliorer la qualité des services dispensés à la population. Ces priorités sont d'autant plus importantes qu'elles constituent des conditions minimales pour éviter des reculs dans l'accès des femmes vers une **pleine égalité au travail**.

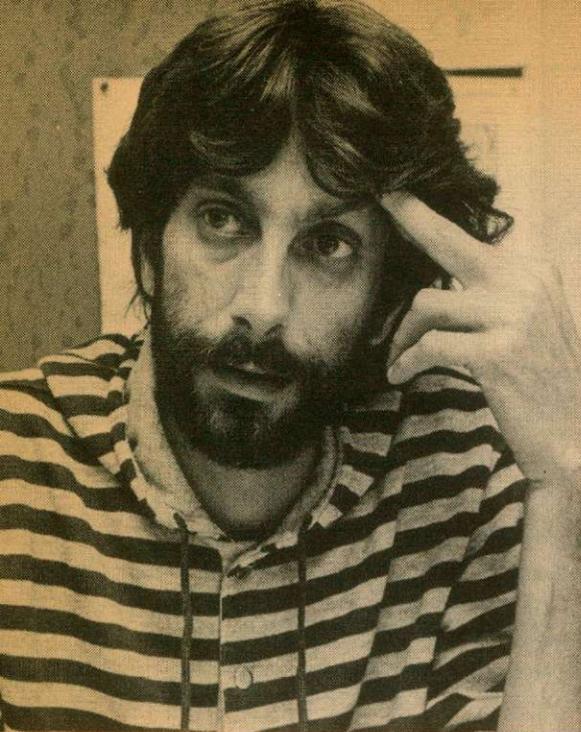
Reste à voir si le présent gouvernement voudra enfin s'engager dans de véritables négociations? La CSN a d'ailleurs arrêté un plan de mobilisation en ce sens: le tout s'amorce par une **Journée nationale d'action le 29 septembre suivie pendant 2 semaines d'actions du genre «harcèlement lourd»** pour amener le gouvernement, les associations patronales et les administrations locales à s'asseoir et négocier... C'est dans cette perspective que la CSN a retenu comme thème de campagne pour l'automne:

UNE CONVENTION



ÇA CHANGE LE MONDE!





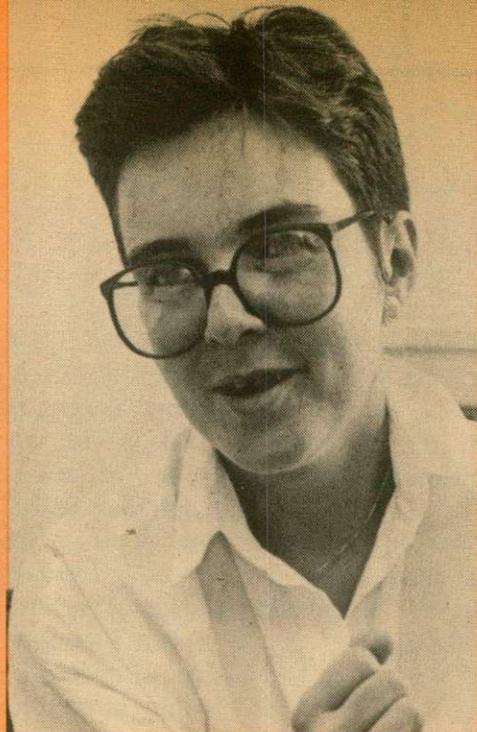
Jean Bourassa est responsable depuis 3 ans du service de garde de l'école Baril à Montréal.

«*La sécurité d'emploi, c'est pas pour nous...*»

«Je suis un des «chanceux» qui travaillent souvent jusqu'à 60 heures par semaine tout en étant payé pour 35 heures/semaine. Lorsque tu es responsable d'un service de garde, le travail et le bénévolat, ça va de pair.

Demandez-le aux quelques 300 responsables et préposé-e-s au service de garde à Montréal! Nous travaillons toujours plus d'heures que ce que nous recevons en salaire. Pire encore, il arrive même que certaines semaines nous n'arrivons même pas à nous payer un salaire de \$8.48 de l'heure. L'année dernière, au début des classes, pour éviter que le service de garde ne se retrouve en difficultés, j'ai dû travailler les 7 premières semaines sans salaire... Et ce n'est pas tout, car pour assurer la survie du service, il nous faut assumer toutes sortes de tâches: administration, achat des jeux, planification pédagogique, etc. Et quand arrive la fin des classes... c'est la mise à pied, sans plus, et pour plusieurs d'entre nous, sans possibilité d'obtenir d'assurance-chômage. Alors là, la sécurité d'emploi, j'en parle même pas...

Pourquoi alors ne pas changer de travail, me direz-vous? J'y pense à l'occasion, mais en même temps, avez-vous déjà pensé à l'immense gratification et satisfaction que nous pouvons retirer d'avoir à travailler avec des enfants? Malheureusement, il y en a trop encore dans notre société qui ne voient pas ces réalités. Ils sont trop occupés à la rentabilité comptable du petit épicier qui ne voit pas plus loin que son nez ou que son profit...»

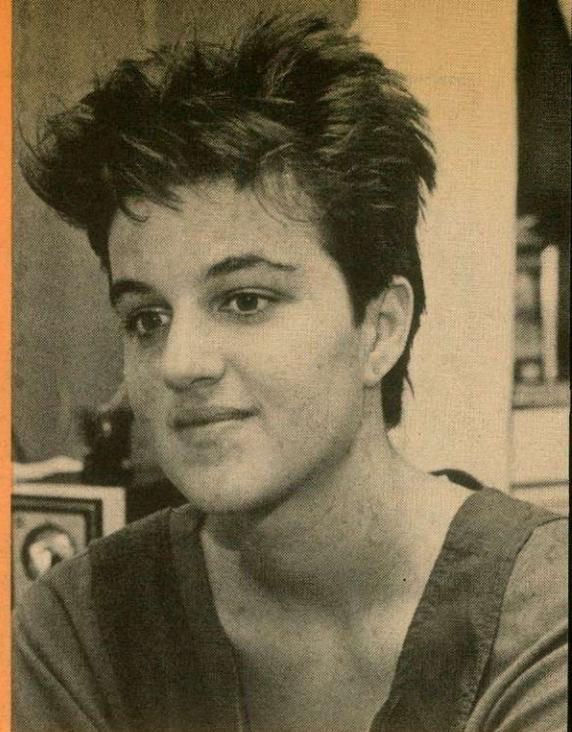


Micheline Bleau travaille depuis 3 ans à l'hôpital psychiatrique Louis-Hyppolite Lafontaine à Montréal. Elle a un poste à temps partiel de préposée aux bénéficiaires et est de plus inscrite sur la liste de rappel pour compléter sa semaine de travail.

«*À temps partiel, tu es réduite à une job de gardiennage*»

«Avoir un emploi à temps partiel et être disponible sur appel, c'est ne pas avoir d'horaire fixe, voler d'une unité à l'autre, d'un emploi à l'autre, de jour, de soir comme de nuit et de fin de semaine. C'est être sur les nerfs continuellement. Vais-je me faire une vraie paye? À voler d'un emploi à l'autre, je ne suis pas la seule. Chez nous, 800 personnes sont sur appel pendant que 500 autres ont un emploi à temps partiel.

La plupart d'entre nous dispensent des services directs aux patients. Comment voulez-vous que nous assumions une présence continue et efficace? Nous sommes réduits à une **job de bras ou de gardiennage** parce que le temps nous manque. Et ça, c'est dramatique! Dans un milieu comme le nôtre, une présence suivie auprès des bénéficiaires, ça s'impose. On se sent par moment impuissant. J'en suis rendue à me chercher une job, une vraie, ailleurs... avec un peu de sécurité...»



Nathalie Moreau travaille au centre d'accueil Auclair (pour personnes âgées) à Montréal. Elle est préposée aux bénéficiaires.

«*Impossible de planifier quoi que ce soit*»

«J'ai un poste à temps partiel de soir depuis plus d'un an. C'est pas facile d'être toujours de soir mais j'ai quand même un poste. C'est mieux que d'être sur la liste de rappel. Au début, j'étais inscrite sur la liste de rappel. Je devais offrir une disponibilité sur les 3 quarts de travail pour avoir une chance de travailler. Ça, c'est vraiment pas drôle! Les semaines se suivent mais ne se ressemblent pas...

Mais le pire, c'est encore d'être incapable de t'organiser d'autres activités en dehors du travail. On est à la merci du téléphone et les horaires de travail peuvent s'étendre sur 24 heures. Financièrement, c'est pareil: on ne sait jamais d'une semaine à l'autre ce que sera la paye. Ça devient tout simplement impossible de planifier quoi que ce soit qui va plus loin qu'une semaine à l'avance. Ça n'a pas de sens.»

Le plus gros des contrats sans soumission: démolir le Québec

Moins de deux mois après son élection, le premier ministre Bourassa mettait sur pied une entreprise de démolition d'une ampleur jamais vue au Québec. Le contrat donné à cette entreprise? Démolir le Québec, à toutes fins utiles. Mettre la hache dans les acquis sociaux, sabrer dans les programmes et les outils collectifs, ouvrir au bulldozer des chemins nouveaux pour que le Capital puisse gambader encore plus à son aise.

Gobeil, Scowen, Fortier et associés ont donc reçu leurs mandats au milieu du mois de janvier. Le rapport sur la privatisation des sociétés

d'État (rapport Scowen), a été rendu public le 2 juillet. Il porte en sur-titre «De la révolution tranquille... à l'an deux mille». Il compte 68 pages.

Le rapport sur la **déréglementation** (rapport Scowen), a été rendu public le 4 juillet. Il porte le titre de «Réglementer moins et mieux». Il compte 292 pages. Le rapport sur la **place de l'État** (rapport Gobeil), porte sur la «révision des fonctions et des organisations gouvernementales». Rendu public le 7 juillet, il compte 45 pages.

Les plans des démolisseurs sont maintenant connus. Certains de leurs travaux sont commencés. Mais l'opposition s'organise.

La stratégie libérale

La vaste opération de démolition contenue dans les plans déposés au mois de juillet n'a pas été mise au point à la légère. La publication des trois rapports, en séquence, est le résultat d'une stratégie longuement planifiée: c'est sur une période de cinq jours, en pleine période estivale, que les rapports ont été rendus publics.

Si M. Bourassa, voulant profiter de l'engourdissement de l'été pour porter ses mauvais coups, comptait sur ces atouts pour que la société soit assommée, il risque d'avoir fait une mauvaise analyse. (Il en avait fait une aussi mauvaise en 1973, alors qu'il avait présenté son bill 22 sur la langue à la même période de l'année.)

Le débat public

Bien sûr, les trois rapports ont profité d'une large part de publicité. Mais leur publication a provoqué un débat qui s'est enclenché en dépit du moment choisi. En lançant, au cours

d'un Conseil confédéral spécial en avril, un débat sur les finances publiques, la CSN avait d'ailleurs déploré la piètre qualité du débat public sur les enjeux fondamentaux qui confrontent la société québécoise.

Par les dangers qu'ils font courir aux acquis des 25 dernières années, ces rapports représentent une occasion de soutenir ce débat, crucial pour le développement de la société québécoise sur tous les plans.

Dès le dépôt de ces rapports, le président Gerald Larose lançait un appel à la solidarité syndicale: «La férocité de l'attaque exige que nous puissions renouer avec la solidarité qui avait caractérisé le début des années soixante-dix.» Il ajoutait que les banques et la grande entreprise auraient pris le pouvoir à Québec à la faveur d'un coup d'État que les résultats ne seraient pas différents.

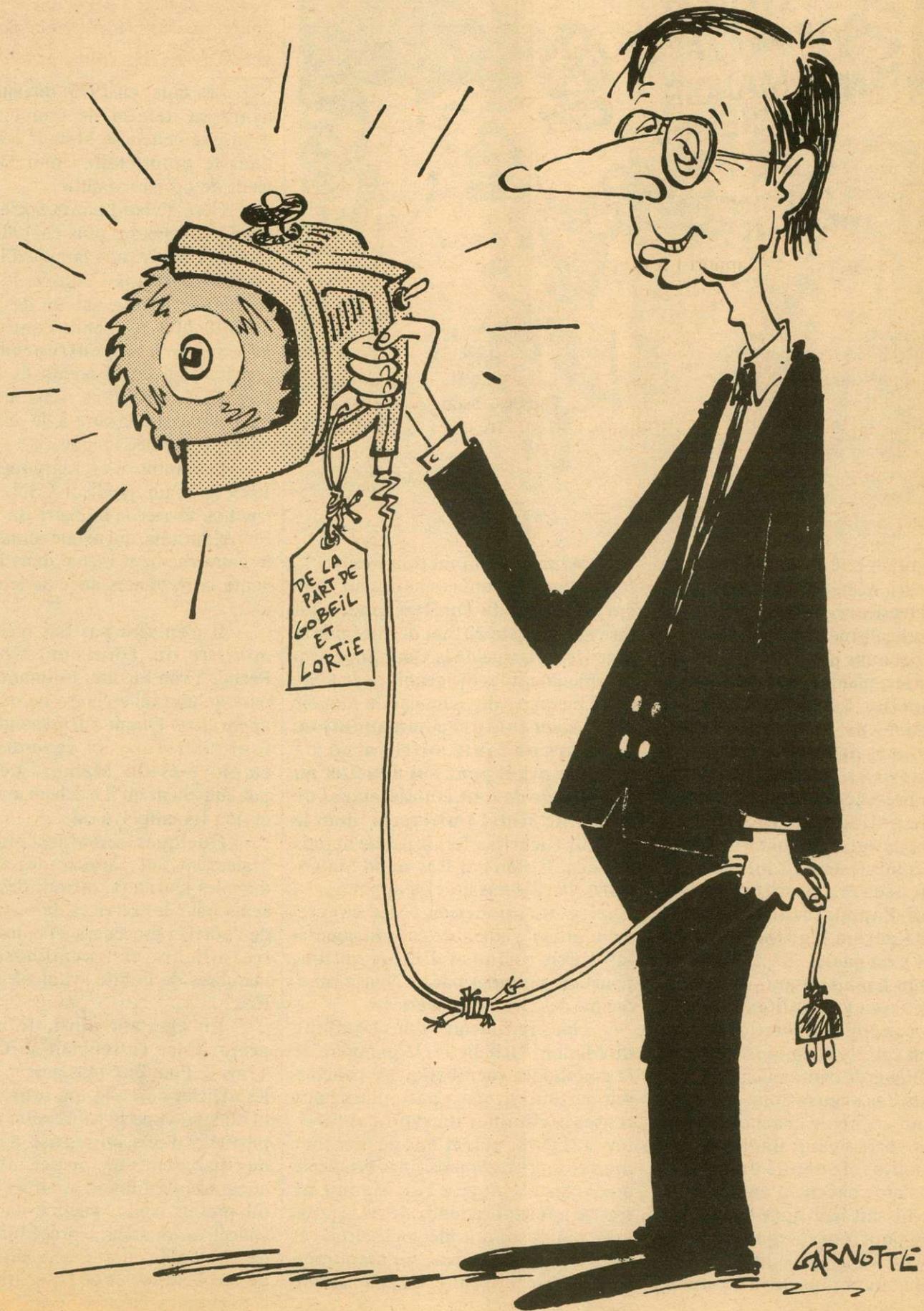
Depuis, sur le plan syndical, des travaux sont mis en commun avec la FTQ, la CEQ et aussi l'Union des producteurs agricoles (UPA).

De même, depuis que ces rapports ont été mis en circulation, on assiste à

une reprise du débat public. Des intellectuels se relèvent d'un long sommeil. Des hommes et des femmes de gauche, qui ne s'étaient pas exprimé depuis longtemps, ont pris la parole et la plume pour disséquer les rapports et en faire voir toute l'horreur. Même au Conseil des ministres, le rapport Gobeil en particulier a forcé des prises de position plutôt négatives.

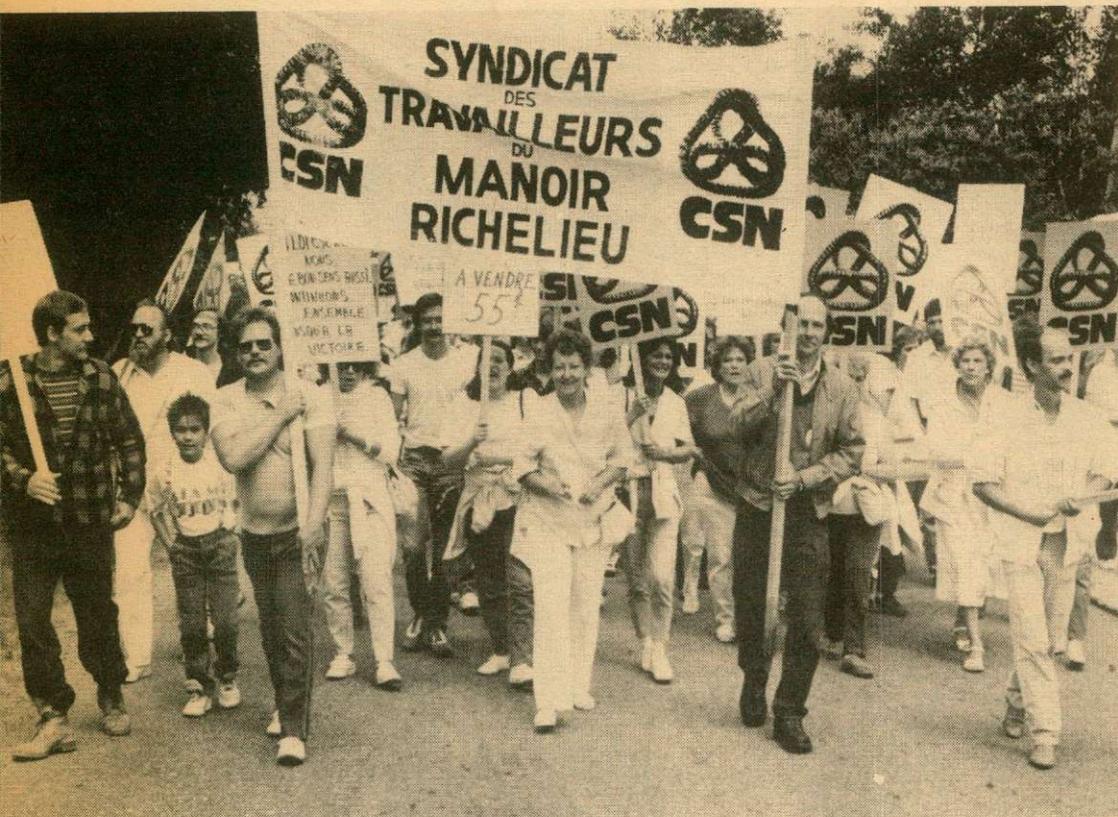
Mais la tactique ne doit pas nous endormir: toutes les recommandations ne seront pas appliquées. Mais le seraient-elles dans la mesure d'un tiers ou d'un quart, la pénible construction de l'édifice social québécois serait dangereusement compromise, peut-être de manière irrémédiable.

"LA CIRCULAIRE" PROVIGO



Histoire de

La «vie de château» au Québec: quand un patron essaie de se bâtir un «château en Espagne» sur le dos des employés et de la population locale, ce n'est guère plus solide qu'un «château de cartes».



□ Depuis neuf mois qu'elle dure, l'affaire du Manoir Richelieu nous ramène aux heures les plus sombres de l'anti-syndicalisme québécois.

Le recours aux injonctions de toutes sortes, plaidées devant des juges complaisants, la création d'un syndicat «dominé» par l'employeur regroupant les scabs de l'entreprise en conflit, la provocation judiciaire, expliquant la présence de contingents renforcés de policiers de la Sureté du Québec et de «goons» dont les comportements sont destinés à intimider les travailleuses et travailleurs, tout l'éventail d'appui tactique pour discréditer l'action légitime des vrais employés y est passé.

Jusqu'à maintenant, quelque 17 travailleuses et travailleurs ont été arrêtés, conduits de force en prison, gardés en cellule et soumis à de lourdes conditions de cautionnement.

Sous des accusations mineures telles que «d'avoir craché, d'avoir lancé un verre de lait dans un pare-brise, ou d'avoir donné un coup de pied sur l'aide gauche d'un véhicule» qui franchissait leur ligne de piquetage, ils ne pourront, jusqu'au jour de leur procès, «être vus» dans un territoire qui couvre plus de la moitié du village de Pointe-Au-Pic.

Même une injonction interlocutoire, digne des années noires du Mac-carthysme et du Duplessisme, a pu être accordée le 22 mai dernier par le juge Henri Larue de la Cour Supérieure, enjoignant les dirigeants de la CSN et les membres du Syndicat du Manoir «de cesser toute recommandation, discours ou toute autre forme de message ayant pour but d'inciter au boycottage de tout établissement de la chaîne Motel Universel» (dont le Manoir Richelieu ferait partie depuis son acquisition par Raymond Malenfant). Portée aussitôt en appel par la CSN, cette injonction porte directement atteinte aux libertés fondamentales d'expression et d'information, pourtant garanties par la Charte canadienne des Droits et Libertés.

Nous retrouvons, dans l'«affaire du Manoir Richelieu», la panoplie de ces méthodes «acrobatiques» conçues par certains avocats patronaux pour tenter d'éliminer un syndicat «irritant». Leurs prétentions de nier tout droit et toute reconnaissance syndicale aux vrais employés du Manoir ne repose pas sur des fondements légaux, mais plutôt sur une idéologie étroite et méprisante fondée, elle, sur l'arbitraire du pouvoir patronal. Charlevoix ne mérite pas un tel sort.

La non-reconnaissance des droits syndicaux

□ Les faits: en 1975, quelques mois avant sa défaite, le gouvernement Bourassa achète le Manoir Richelieu, dont le propriétaire John Dempsey vient de déclarer faillite.

Géré d'abord par la Société Delta des Gouverneurs, puis en 1983 par la famille Dufour, une famille d'hôteliers établis à l'Ile-aux-Coudres, le Manoir Richelieu, d'une valeur de plus de 12,000,000 \$, sera vendu pour 555,555 \$ à un entrepreneur de construction de la région de Québec, Raymond Malenfant, sous le couvert de promesses visant à le maintenir ouvert à l'année longue.

Les employés, regroupés depuis 1975 dans un syndicat CSN, rencontrent en février le ministre du Travail, Pierre Paradis, qui avoue souhaiter que le gouvernement inclue dans l'acte de vente la reconnaissance de leur syndicat.

Il n'en sera pas fait mention, le ministre du Tourisme, Chasse et Pêche, Yvon Picotte, estimant pour sa part qu'une telle clause ne devait pas apparaître. Quant à Raymond Malenfant, il refuse de rencontrer les employés du Manoir, déclarant publiquement qu'il a acheté une bâtisse et non les employés!

Quelques semaines plus tard, Malenfant fait paraître des annonces dans les journaux, offrant des concessions pour les services de restauration de l'hôtel et procédera à l'embauche de travailleurs et travailleuses non-membres de l'unité syndicale accréditée.

En agissant ainsi, le nouveau propriétaire enfreignait le Code du Travail. Pour être plus précis, il violait les articles 45 et 46 qui affirment que «l'aliénation ou la concession totale ou partielle d'une entreprise autrement que par vente en justice n'invalide aucune accréditation accordée en vertu du présent code, aucune convention collective, ni aucune procédure en vue de l'obtention d'une accréditation ou de la conclusion ou de l'exécution d'une convention collective. <...>

Manoir

En niant le droit au travail et le droit d'association des vrais employés du Manoir, il créait, dès lors, de toutes pièces, le conflit qui perdure aujourd'hui par son seul entêtement.

Les travailleuses et travailleurs du Manoir Richelieu ont tenté d'obtenir du gouvernement Bourassa la reconnaissance de leurs droits, pourtant clairement inscrits dans un Code du Travail adopté par la Législature québécoise.

Depuis, c'est le silence. Toutes les démarches effectuées par le Syndicat sont demeurées lettre morte.

Les 350 vrais travailleuses et travailleurs du Manoir, ceux-là et celles-là dont les pères et les mères, gens de Charlevoix, ont travaillé à la reconstruction de l'hôtel en 1929, par la compagnie Canadian Steamship Lines, sur le site d'un premier Manoir érigé en 1899 par la Compagnie Richelieu-Ontario, et qui ont bâti, dans les années qui suivirent, la réputation internationale de cette vaste entreprise hôtelière, sont, de la manière la plus méprisante, les oubliés d'une transaction douteuse.

Ces gens, occupant les métiers difficiles et exigeants de l'hôtellerie, ont été congédiés, ont perdu des emplois qu'ils occupaient depuis dix, vingt et même trente ans, sans que le gouvernement, au moment de la transaction, ne veuille protéger le lien réel de leur emploi. Quel sort leur est désormais réservé?



PLEURE PAS, MON
TI-COUNE...
LE MALENFANT,
IL POURRA PAS
NOUS FAIRE HONTE
COMME ÇA
INDÉFINIMENT...

Mémère Bouchard est pas fière

□ Depuis le début du conflit qui les oppose au nouveau propriétaire, les travailleuses et travailleurs du Manoir Richelieu ont été soucieux des répercussions que les informations sur leur conflit pouvaient engendrer sur leur réputation intacte d'hôtelières et d'hôteliers émérites. N'est-ce pas toute la réputation d'hospitalité des gens de Charlevoix, de leurs pères et mères, et des générations qui viennent dont ils portent la responsabilité?

«Au pays de Charlevoix, comme le disaient si bien Robert Choquette et Armande St-Jean dans *Le Devoir* du 5 juillet 86, les gens sont tournés vers le tourisme comme ailleurs les marins vers la pêche.» Les 350 vrais employés du Manoir Richelieu composent une large partie de ces «gens», qui ont travaillé avec les plus grands chefs cuisiniers du pays, qui ont monté des banquets réputés, qui ont servi une clientèle y revenant, d'une année à l'autre, chercher auprès d'eux le chaleureux sens du recevoir qui leur est propre de génération en génération.

Cette clientèle est la leur; elle est celle qu'un peuple, celui de Charlevoix, a développée au fil des ans grâce à la générosité et à l'accueil exceptionnels dont il sait faire preuve envers le visiteur et l'étranger.

Lorsque le président de la CSN, dans son discours à l'assemblée syndicale du mercredi 25 juin, a demandé au gouvernement québécois

de faire marche arrière dans la vente du Manoir Richelieu au sieur Malenfant, il exprimait l'inquiétude des gens de Charlevoix quant au sort que cet homme d'affaires réservait au plus important hôtel de leur région.

Le Manoir Richelieu est partie intégrante du paysage charlevoisien et identifie, en quelque sorte, la fierté des gens de ce pays. Il leur appartient. C'est un bien culturel.

Le gouvernement québécois, qui s'apprête à insuffler des millions pour développer le Massif de la Petite Rivière St-François afin d'y attirer la clientèle internationale, n'aurait eu que quelques centaines de milliers de dollars à investir pour «hiverner» le Manoir Richelieu. Il a préféré s'en remettre à l'entrepreneur de construction de Québec Raymond Malenfant et, du même coup, se départir de cet établissement national prestigieux, orgueil de notre industrie touristique.

Telle qu'elle nous apparaît aujourd'hui, cette cession léonienne d'un bien du patrimoine cafouille entre une gestion hôtelière amateuriste et les avocasseries juridico-corporatives, pour ne reprendre que quelques mots utilisés par le juge Burns dans la cause des concierges de la CSRO sur l'interprétation de l'article 45 du Code du travail. Cette cause sera entendue devant la Cour Suprême du Canada en octobre.

Jean-Noël Bilodeau

SYLVANIA

Une lutte fructueuse

Le 6 avril dernier, les quelque 400 salarié-e-s de la compagnie Sylvania de Drummondville s'étaient prononcés à 88% en faveur de la grève générale illimitée pour obtenir des gains sur leur fonds de pension et leurs salaires. Le 4 septembre dernier, c'est dans une proportion de 82,7% que ces mêmes travailleurs et travailleuses ont accepté une entente de principe intervenue deux jours auparavant entre la direction de l'entreprise et les représentants syndicaux. Ainsi prenait fin une lutte de presque cinq mois menée dans l'unité contre une multinationale qui n'a pas hésité à faire passer les menaces habituelles dans ce type d'affrontement: d'abord l'abandon d'un plan d'expansion pour l'usine de Drummondville puis, bien sûr, les menaces voilées de fermeture.

LE NOUVEAU CONTRAT

Le nouveau contrat de travail prévoit une augmentation moyenne de \$1.64 l'heure sur une période de trois ans. À la fin de la présente convention, le salaire horaire moyen passera donc de \$10.46 qu'il était au début de la grève à \$12.10!

Des améliorations sensibles ont été enregistrées au chapitre du régime de retraite. Ainsi, certains employés pourront dorénavant bénéficier d'une retraite anticipée à l'âge de 60 ans, une mesure, selon le

président du syndicat Denis Turcotte, qui permettra de créer de nouveaux emplois.

Rappelons que c'est le 11 juin, c'est-à-dire après le déclenchement de la grève, que les membres du syndicat indépendant de la compagnie Sylvania G.T.E. décidaient dans une proportion de 85% de conclure une entente de services avec la CSN. Comme le mentionnait un tract des syndiqué-e-s à la population: «nous

avons choisi la CSN parce que c'est la seule centrale syndicale qui nous offrait les services correspondant à nos besoins, que ce soit au niveau de la direction de grève, de la négociation, du Fonds de défense professionnelle et des services régionaux par le biais du Conseil central.»

Des mots qui parlent d'eux-mêmes après le dénouement heureux que l'on sait.

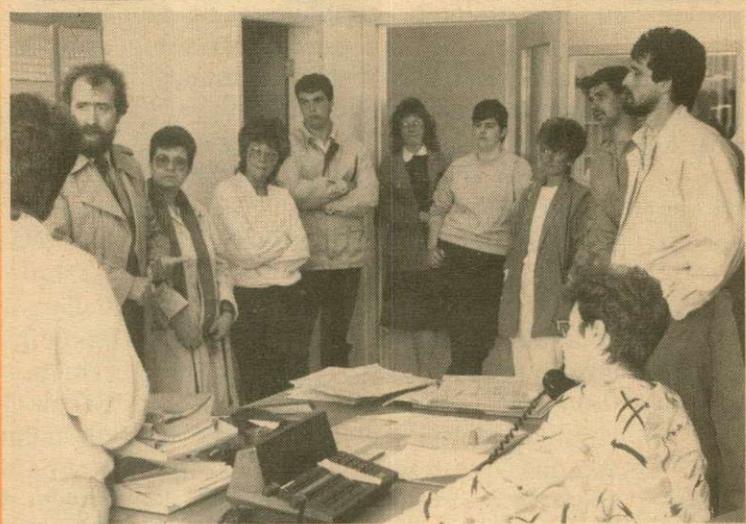
La part du gâteau qui leur revient

Les 172 membres du Syndicat des travailleurs-euses de Zéphyr (CSN), une usine de fil fin située à Ormstown dans le Sud-ouest québécois, ont ratifié dans une proportion de 78% l'entente de principe survenue **moins d'une semaine** après que l'employeur eût décrété un lock-out.

Celui-ci leur offrait \$0.80/l'heure d'augmentation répartie sur trois ans (\$0.40/ \$0.25/ \$0.15); ils ont obtenu \$1.20. Il refusait de libérer avec salaire les cinq membres du comité de négociation; il a finalement accepté la clause syndicale. À la demande d'amélioration du régime de vacances, il répondait «non négociable»; la quatrième semaine de vacances est désormais acquise après 14 ans au lieu de 16.

Qu'est-ce qui a fait que l'employeur a «viré capot de bord» si rapidement? «Il s'est aperçu que les travailleurs et les travailleuses s'organisaient pour durer le temps qu'il faudrait», explique le syndicat.

Rappelons que celui-ci avait accepté un gel total des salaires en 1985 pour tenir compte des difficultés financières particulières que connaissait l'entreprise à ce moment-là. Cette année, les travailleurs et travailleuses de Zéphyr s'étaient mis dans la tête d'obtenir la part du gâteau qui leur revenait.



TOURNEE DE L'EXÉCUTIF SUR LA BASSE CÔTE-NORD: Aguanish, Mingan, La Romaine, Natashquan, Vieux-Fort, Blanc-Sablon, Havre-St-Pierre, ces noms évocateurs de lieux où les peuples indiens et acadiens partagent le développement du pays nordique, sont, pour la CSN, des avant-postes du syndicalisme. Le président Gérald Larose, le vice-président Roger Valois et la présidente du Conseil central de Sept-Iles, Pauline Jean, ont rencontré en début d'été l'ensemble des syndicats CSN de ces régions éloignées, où les travailleuses et travailleurs, principalement du secteur public, revendiquent une amélioration notable de leurs conditions. Dans cette région, les coupures de personnel ont eu, pour les populations isolées, des conséquences parfois dramatiques. La plupart des syndiqués rencontrés ont discuté longuement des revendications particulières portant sur leurs conditions de travail en région éloignée. JMB

GASPE

Harcèlement musical

On croirait qu'il y a fête perpétuelle au rez-de-chaussée de l'Hôtel-Dieu de Gaspé depuis le 1^{er} juillet. Les murs sont placardés, les employé-e-s, en tenue civile, arborent fièrement leurs macarons; deux fois par jour, on peut entendre une litanie de chansons sur fond de casseroles, de clochettes, de cors de chasse en papier et autres instruments improvisés. Et par temps clément, on peut voir les syndiqué-e-s CSN assemblés en pique-nique aux portes de l'hôpital...

Les chansons s'adressent au directeur général: «O Paul-Henri, Cœur de tous nos problèmes», répète l'une d'elles sur l'air d'O Canada, «N'espère pas que toutes tes maudites coupures, Nous découragent pour le futur»; «Il est un p'tit cachottier, À la



Employé-e-s CSN attendant la sortie du d.g. Paul-Henri Boutin pour l'accompagner d'une de leurs meilleures compositions...

mode, à la mode», poursuit une autre, «Il ne veut pas dévoiler, Les dépenses accumulées»...

Paul-Henri est déconcerté: il s'était préparé à une grève, pas à un concert! Or, comment couper court à des démonstrations artistiques qui, de son propre aveu, ne perturbent en rien le bien-être des bénéficiaires? Suppliques, puis menaces, n'ont eu pour tout effet qu'une accélération de la cadence; alors, après deux mois d'un harcèlement musical qui le rend malade, il a commencé à proposer des compromis.

Les employé-e-s CSN de l'Hôtel-Dieu de Gaspé ne sont pas seuls: tous les

autres syndicats de la boîte (il y en a dix en tout) ont manifesté leur appui. Les infirmières ont adopté la tenue civile. Le Conseil des médecins a officiellement demandé un moratoire sur les coupures de postes. Une pétition d'appui qui circule dans la population a recueilli jusqu'ici 2 700 noms.

Plus les nerfs de Paul-Henri craquent, et plus les travailleuses/eurs du CH de Gaspé ont envie de chanter; et elles/ils ne lâcheront pas tant que le d.g. n'aura pas accepté de surseoir aux coupures et de dévoiler les dépenses de son administration. À suivre...

SAGUENAY LAC ST-JEAN

STEINBERG:

Règlement

Les 250 employé-e-s des cinq magasins Steinberg du Saguenay-Lac Saint-Jean ont ratifié à 72%, le 19 septembre, l'entente de principe intervenue plus tôt avec l'employeur. Huit mois de lutte auront donc permis à ces travailleuses et travailleurs de non seulement protéger d'importants acquis que Steinberg voulait leur arracher, mais également d'obtenir plusieurs gains normatifs d'importance. Ainsi, le plan d'assurance-groupe et le fonds de pension seront désormais accessibles aux nombreux employés à temps partiel et les deux seront administrés par le syndicat. Les dispositions concernant les sous-contracts, la délimitation des droits de gérance, la reconnaissance des délégués syndicaux, les congés pour études, la répartition du temps supplémentaire et le plancher d'emploi, entre autres, ont également été améliorées.

les petites

Le remplaçant de Céline Lamontagne à la **FEESP** est le vice-président Louis Bouffard, du Syndicat de la commission scolaire régionale de Tilly, dans la région de Québec. Des élections auront lieu lors du Conseil fédéral de fin octobre. ... D'autre part, Donato Santomo du Syndicat de l'aide juridique de Montréal a été élu à la présidence de la Fédération des professionnelles et professionnels salariés et cadres du Québec (**FPPSCO**) à la place d'Alfred Charland. ... La responsable de l'organisation de la **Semaine de santé-sécurité au travail CSN** (lire le reportage en pages 3, 4 et 5), qui a lieu cette année du 20 au 25 octobre, est Carole Béliveau. On peut la rejoindre au numéro 514-598-2099. ... À lire: le numéro spécial de LA DÉPÊCHE, journal de la Fédération nationale des communications, sur «**LES MÉDIAS ET LA PAIX**». Avec des prises de position de Jean Drapeau, Jeanne Sauvé, Gérard Pelletier, André Rufiange, Bernard Hubert, Jean Doré, Paul-André Comeau et Claire Bonenfant, entre autres. Renseignements à la FNC: 514-598-2132. ... Le Centre de **santé des femmes** de Montréal offre cet automne des ateliers collectifs sur les sujets suivants: la contraception douce et la sexualité, l'auto-examen des seins et des organes génitaux, le cycle menstruel ou les infections vaginales, les maladies transmises sexuellement. Renseignements: 514-842-8903. ... Un colloque provincial sur le **développement communautaire** aura lieu les 16-17-18 octobre au CEGEP de Victoriaville. On y attend quelque 350 participants. Un des conférenciers invités: Gérald Larose. Renseignements: Céline Guérin: 819-344-2776. ... L'ACEF du centre de Montréal offre en octobre un cours sur l'administration du **budget familial** réparti en quatre soirées: les 8, 16, 22 et 29 octobre. Aussi, des sessions d'information destinées aux organismes, dans vos locaux et aux heures qui vous conviennent. Renseignements: 514-598-7288. ... Pour son 10^e anniversaire, les **Films du Crépuscule** organise une rétrospective des films qui ont marqué sa jeune existence, tels que «Plusieurs tombent en amour», «La Turlute des années dures» et plusieurs autres. Du 2 au 5 octobre, à la Cinémathèque québécoise. Renseignements: 514-849-2477.

VARENNES

Lock-out chez Hydraulique Varennes

Le printemps dernier, les 30 employés de la compagnie Hydraulique Varennes se syndiquaient à la CSN, espérant ainsi pouvoir améliorer, notamment, leurs conditions salariales et obtenir de l'employeur qu'il assure une ventilation adéquate de leur milieu de travail. Ces travailleurs sont en effet exposés à des émanations toxiques produites par des travaux de soudure (ils fabriquent et réparent des cylindres, des boyaux et des pompes hydrauliques).

Le 6 août, après une seule et unique séance de négociation, ils apprennent qu'ils sont mis en lock-out

par le propriétaire Robert Proulx.

Ce dernier, original comme un bouton à quatre trous, fait appel à un «consultant» notoirement anti-syndical, Pierre-Louis Trudeau, embauche des scabs, fonde une nouvelle compagnie le lendemain du lock-out et refuse de se soumettre à une injonction l'enjoignant de respecter les articles du Code du travail concernant la reconnaissance du syndicat et son obligation de négocier de bonne foi.

Dans la nuit du 22 au 23 août, la roulotte des lock-outés est saccagée (voir photo). La police ne possède toujours aucun indice sur l'identité des vandales. Semble-t-il qu'elle aurait été avertie de l'incident par l'employeur lui-même...

Le 3 septembre, les délégués d'une cinquantaine de syndicats affiliés au Conseil central de Sorel et représentant 6,000 membres votent en faveur d'une cotisation spéciale de \$0.25 par membre et par



Non, il n'y a pas eu d'ouragan à Varennes dans la nuit du 22 au 23 août. C'est pourtant dans ce piteux état que les grévistes ont trouvé leur roulotte... La police cherche encore les coupables.

semaine (ce qui signifie \$1,500 par semaine) pour supporter financièrement les 30 travailleurs d'Hydraulique Varennes.

Comme par hasard, lors d'une rencontre en présence du conciliateur Marcel Boisvert une semaine plus tard, l'employeur s'engage formellement à

soumettre une contre-proposition pour la séance de conciliation du 3 octobre...

Les faits qui précèdent sont tirés d'une histoire vraie et toute ressemblance avec des conflits connus est purement fortuite...

VICTORIOVILLE

On va gagner

En septembre 1985, ils décidaient en bloc de quitter la CSD et de s'affilier à la CSN parce qu'ils voulaient des services syndicaux adéquats et une négociation à leur goût.

Dès février 1986, l'employeur se rendit bien compte, en lisant leur projet de convention, que le temps des salaires de famine, jusqu'à \$3.50/l'heure inférieurs à ce qui se paye ailleurs dans l'industrie, c'était fini.

Et encore davantage



Confiants et déterminés, les camarades de COFEQ en grève depuis mai dernier.

depuis mai dernier, alors que les 40 gars (et la fille!) de COFEQ, une usine spécialisée dans le déroulage du bois située à Victoriaville, ont déclenché la grève.

Les syndiqués de chez COFEQ sont tous très cons-

ciants qu'il faudrait des investissements pour l'amélioration de la machinerie, qui est très désuète. Ils n'ignorent pas non plus que de très sérieux problèmes d'administration existent dans la compagnie.

C'est pourquoi ils ont diminué leurs demandes initiales. Mais de là à accepter des augmentations de \$0.25/l'heure comme l'offre l'employeur, il y a une marge!

Jean Rivard, président du syndicat: «Moi, je ne m'étais jamais mêlé de syndicat du temps que c'était la CSD. Ce que je voulais, c'était la CSN. \$4.50/l'heure, ça n'a pas de bon sens. Lagarde peut pas dire que la compagnie ne fait pas d'argent: il n'était qu'actionnaire et il a fini par acheter l'usine. Récemment, il a même investi \$900,000 dans de la machinerie pour fabriquer des bâtons de hockey. On tient le coup, les gars se tiennent, on va gagner».

MONT-LAURIER

Municipaux: mandat de grève à 92%

Le Syndicat des employé-e-s de la Ville de Mont-Laurier (CSN), qui regroupe les 43 cols bleus et cols blancs de cette municipalité des Hautes Laurentides, a entrepris des moyens de pression pour que leurs revendications trouvent chez les membres du Conseil municipal une oreille moins rébarbative. Un mandat de grève, à être utilisé «en moment opportun», a été voté à 92%. La Ville, après vingt mois de négociation (la convention collective est échue depuis le 31 décembre 1984), offre un montant forfaitaire de \$175 non intégré à l'échelle salariale pour 1985 et des augmentations de \$0.27 et \$0.28 / l'heure (ce qui représente 2.5% par année) pour 1986 et 1987. Le syndicat veut obtenir 5% pour 1985 et 4% pour chacune des deux années subséquentes. Fait à remarquer: les 15 cadres de Mont-Laurier gagnent en moyenne \$607 par semaine, \$200 de plus que la moyenne salariale des 43 syndiqué-e-s.

Les autres points en litige sont le plancher d'emploi et la procédure de griefs.

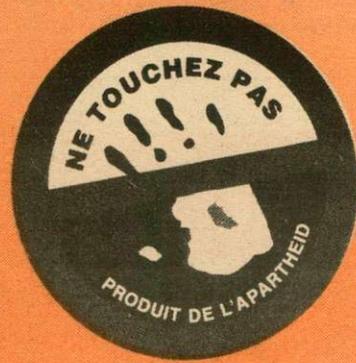
Les fruits de la honte

Ce sont plusieurs millions de dollars par année que les contribuables québécois envoient, bien involontairement, au royaume de l'apartheid, l'Afrique du Sud.

En effet, un grand nombre d'institutions de notre réseau de la santé, hôpitaux, centres d'accueil, etc, s'approvisionnent en fruits en conserve auprès de six compagnies sud-africaines: Gold Reef, Farm Reef, Tropic, Renoir, Sunpride et Grad.

La FAS a informé la ministre de la Santé et des Services sociaux Thérèse Lavoie-Roux de cette situation dès la mi-juillet, mais rien n'a encore été fait pour y remédier.

Vous pouvez (devez!) protester par télégramme à l'adresse suivante: Madame Thérèse Lavoie-Roux, Ministre de la Santé et des Services sociaux, 1075 Chemin Sainte-Foy, 15^e étage, Québec G1S 2M1.



FNC, FTPF, FAS: enquête CSN

Il y a peu de travailleurs et de travailleuses pour qui les changements technologiques des dernières années ne signifient rien dans leur vie quotidienne au

travail: pertes d'emplois, modifications profondes dans l'organisation de leur travail — pour le meilleur, dans certains cas, mais souvent pour le pire —, dévalorisation du travail pour l'obtention duquel ils ont consacré des années d'études, modification des tâches, nouveaux problèmes de santé ou de sécurité au travail, etc.

La CSN, par son service de recherche, a entrepris une étude approfondie de la question dans trois secteurs-témoins, en réponse aux besoins exprimés par certaines fédérations. C'est ainsi que 30 syndicats de la **Fédération nationale des communications (FNC)**, 41 de la **Fédération des affaires sociales (FAS)** et 23 de la **Fédération des travailleurs du papier et de la forêt (FTPF)** recevront dans les prochains jours un questionnaire élaboré destiné à alimenter cette recherche qui vise quatre objectifs: 1) dégager des **perspectives** de développement économique pour les entreprises et établissements des secteurs visés, selon le degré d'implantation des nouveautés technologi-

ques; 2) identifier les **caractéristiques** technologiques des entreprises et établissements des secteurs visés à partir de **visites de lieux de travail** et de rencontres avec des groupes des travailleurs et travailleuses; 3) comparer l'évolution des **clauses de conventions** collectives sur les descriptions de tâches, les classifications de postes, la formation, la santé-sécurité; 4) connaître **l'opinion**, l'appréciation et les attitudes des travailleuses et travailleurs face aux changements technologiques et sur la façon dont ils se font.

Les syndicats particulièrement sollicités par cette enquête sont ceux qui comptent des membres dans les secteurs suivants: radio, télévision, câblodistribution, laboratoires photographiques, laboratoires médicaux, radiologie, radiologie spécialisée, détothérapie, scieries, ateliers de rabotage.

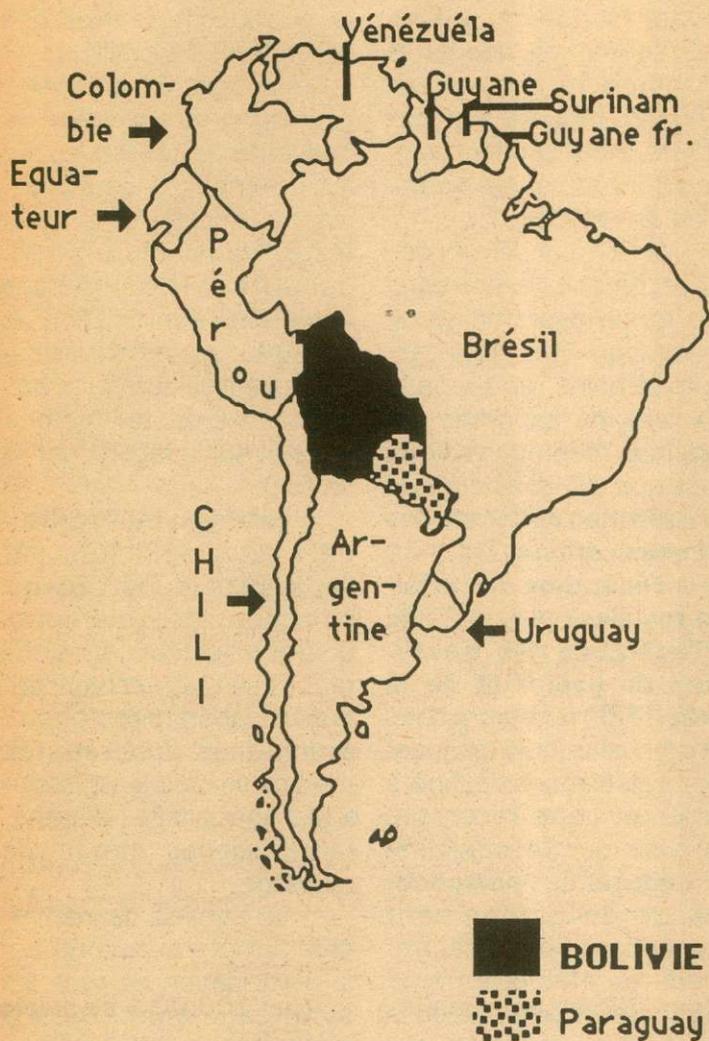
Le service de recherche compte beaucoup sur la participation de tous les syndicats concernés à cette enquête. Renseignements: 514-598-2171.

BOYCOTT/ONS
LIBRAIRIES
WHSMITH
CLASSIC BOOKSHOPS

Syndicat des employé(e)s de Classic Bookshops

ON STRIKE since NOV. 20, 1985 to save our jobs
EN GRÈVE depuis le 20 NOV. 1985 pour sauvegarder nos emplois

Après dix mois de grève, les 33 employé-e-s de Classic Book Shop, à Montréal, ont rejeté à 100%, et par vote au scrutin secret, les offres dites «finales» de l'employeur, la multinationale britannique W.H. Smith. Celui-ci tient mordicus à établir dans la convention un système discriminatoire envers les futurs employés: salaires inférieurs, augmentations au mérite, choix d'adhérer ou non au syndicat, etc. Autrement dit: il désire mettre en place les conditions favorables à l'élimination graduelle du syndicat. Le boycott des librairies Classic Book Shop se poursuit.



CHILI

Demi-échec de la grève nationale

La plupart des Chiliens ont ignoré l'appel lancé par le Mouvement démocratique populaire (MDP) et le Commandement national des

travailleurs (CNT) pour une grève nationale le 4 septembre dernier. Et pour cause. La répression sauvage exercée par les armées de Pinochet réussit pour le moment à juguler toute manifestation populaire. L'attentat manqué contre le dictateur et l'établissement de l'état de siège, le 8 septembre, ont empiré la situation déjà terrible qui y régnait.



Montréal, le 4 septembre: des femmes chiliennes ont manifesté, avec l'appui de militantes et militants de la CSN, devant le consulat du Chili, rue Ste-Catherine, pour faire état de la négation des droits humains dans ce pays et exiger des sanctions.

BOLIVIE

La marche contre le libéralisme

Le 21 août dernier, les mineurs boliviens, véritable fer de lance du mouvement ouvrier mondial, ont repris le combat pour mettre un frein aux politiques de dénationalisation mises de l'avant par le régime d'Estenssoro. La protestation qui visait la fermeture probable de deux importantes mines du pays, soit Siglo XX et Catovi, a pris la forme d'une marche «pour la vie et la paix» de 5,000 mineurs et de leur famille, marche qui devait les mener de Oruro à La Paz. Mais le 28, l'état de

siège était proclamé et l'armée se chargea de bloquer les manifestants et de les escorter jusqu'à Oruro.

Cette marche fait suite à une série de moyens d'action déclenchés par la COB (Confédération ouvrière bolivienne), dont une grève générale de quinze jours en septembre 1985, un «référendum» auprès de 1 million et demi de citoyens au sujet de la dette extérieure du pays et des grèves de la faim sur les lieux de travail.

Depuis son accession au pouvoir le 6 août 1985, le président Victor Paz Estenssoro, représentant de la nouvelle classe d'hommes d'affaires du pays, a tout mis en œuvre pour respecter les canons du néo-libéralisme et recouvrer sa crédibilité face à l'Amérique de Reagan.

AFRIQUE DU SUD

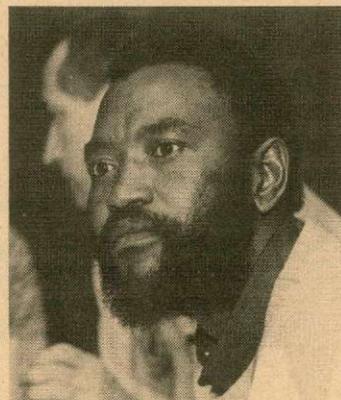
15,000 personnes incarcérées

Le 3 septembre, l'Afrique du Sud est entrée dans sa troisième année de tourmente après l'explosion qui a embrasé les townships en 1984. Le bilan est lourd: près de 2,200 Noirs ont péri et des milliers d'autres sont toujours emprisonnés.

Selon les organisations humanitaires, 12,000 personnes ont été incarcérées suite à l'état d'urgence imposé le 12 juin dernier. À ce nombre, il faut ajouter l'emprisonne-

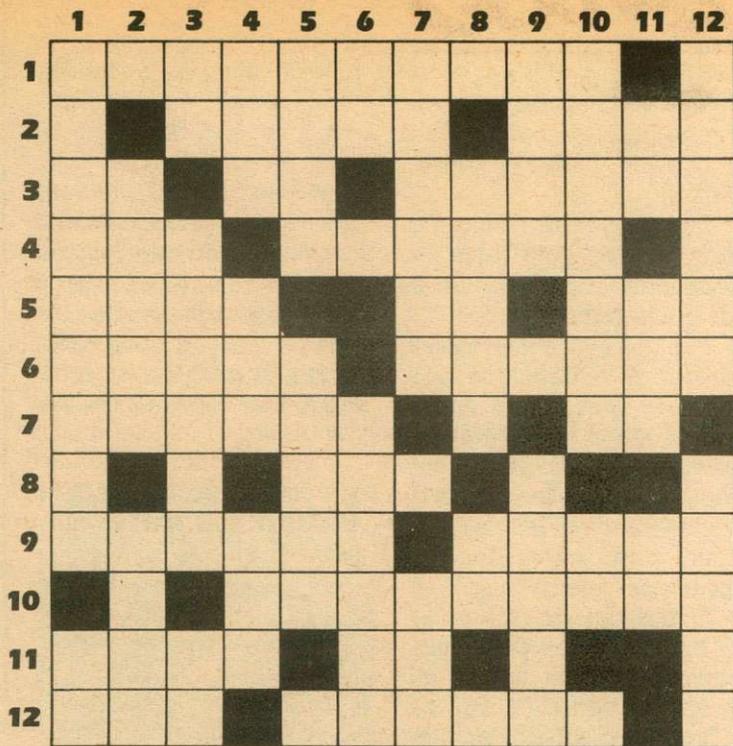
ment de 2,200 citoyens mis sous arrêt depuis le début de l'année en application des lois sur la sécurité interne.

Parmi tous ces internés il y



à notre ami **Willis McHunu**, qui était invité au dernier congrès de la CSN et dont nous sommes sans nouvelles depuis son arrestation.

QUESTIONNAIRE



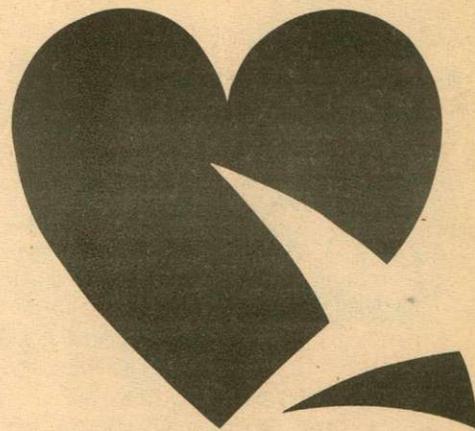
Horizontal

1. Il ou elle écrit le procès-verbal.
2. Inactif. – Ancien dignitaire turc.
3. Nota bene. – Saint. – Aisé.
4. Bien qu'une femme apportait en se mariant. – Emprisonné
5. Inscription sur la croix. – Infinitif. – Adjectif possessif.
6. Adjectif relatif. – Ouvrage de sculpture.
7. Habituels. – Ancien.
8. Rivière de France.
9. Remplacement d'une équipe par une autre dans un travail continu. – Fines gouttelettes d'eau le matin.
10. Doucement.
11. Niais. – Drame lyrique japonais.
12. Article contracté. – Occupation manuelle ou mécanique.

Vertical

1. Organiser en syndicat.
2. Prime sur le rendement (québécois populaire). – Teuille.
3. Cobalt. – Appareil pour lever et charger. – Chiffre romain.
4. Du verbe rire. – Terre entourée d'eau. – Petit génie laid et difforme.
5. Poursuit en justice. – Relatif aux peuples d'Europe centrale et orientale.
6. Titane. – Pronom possessif.
7. Tourment. – De bonne heure.
8. Artère du cœur. – Note de la gamme.
9. Quittance. – Projectile rempli d'explosif.
10. Réduit en miettes. – Pronom personnel.
11. Pronom personnel. – Pronom personnel. – Préposition.
12. Évidée. – Lancer pour se débarrasser.

Solution en page 12



1. Le nombre de victimes qui sont décédées de leurs blessures suite à un accident de travail ou suite à une maladie du travail, en 1984 au Québec, tel que déclaré à la CSST, était de:
 85 136 257 385
2. Le nombre d'accidents du travail déclarés à la CSST en 1984 était de:
 60,803 125,346 238,381 332,036
3. Le nombre de maladies du travail déclarées à la CSST en 1984 était de:
 1,235 4,001 12,625 44,361
4. Le montant de la cotisation moyenne des employeurs au financement de la CSST au Québec et de son équivalent en Ontario, en 1986, était de:

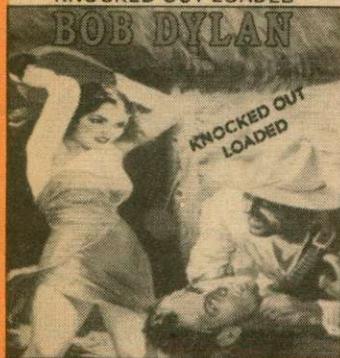
QUÉBEC	ONTARIO
(par 100.00 \$ de salaire)	(par 100.00 \$ de salaire)
<input type="checkbox"/> 0.12 \$	0.20 \$
<input type="checkbox"/> 0.76 \$	0.66 \$
<input type="checkbox"/> 2.05 \$	1.68 \$
<input type="checkbox"/> 3.28 \$	2.65 \$

RÉPONSES

1. Au Québec, en 1984, selon les statistiques de la CSST, 136 personnes sont décédées suite à un accident ou une maladie du travail.
2. Le nombre d'accidents de travail déclarés en 1984 à la CSST était de 332,036. Ce chiffre est un minimum car un bon nombre d'accidents de travail ne sont jamais déclarés. Les coûts reliés aux accidents non déclarés sont payés par la Régie de l'assurance-maladie et les régimes privés d'assurance-salaire auxquels contribuent les travailleurs, lorsqu'ils existent.
3. 4,001 réclamations pour maladies du travail ont été soumises à la CSST en 1984 mais seulement une partie de celles-ci ont été reconnues par la CSST. De plus, les atteintes à la santé reliées aux effets des conditions de travail sont encore bien plus nombreuses que les statistiques officielles ne l'indiquent.
4. En 1986, la cotisation moyenne des employeurs au Québec était de 2.05 \$ par 100 \$ de salaire alors qu'elle était de 2.65 \$ par 100 \$ de salaire en Ontario. Ce sont uniquement les employeurs qui financent le régime d'indemnisation géré par la CSST. Cela constitue l'assurance-responsabilité des employeurs pour compenser les dommages subis par les victimes d'accidents et de maladies du travail. Comme ce sont les employeurs qui sont propriétaires des moyens de production, des équipements et qu'ils contrôlent l'organisation du travail, la CSST estime que les employeurs doivent assumer la responsabilité de défrayer les coûts relatifs aux accidents et maladies du travail. Selon la CSHT, la demande des employeurs de faire payer par les travailleurs une partie du coût de leur assurance est totalement injustifiée.

BOB DYLAN

KNOCKED OUT LOADED



Dylan

En août 1986, Bob Dylan a enregistré un assez bon disque, ma foi... «**Knocked out load**» s'inscrit dans la foulée des microsillons précédents et Dylan y interprète notamment des chansons à caractère biblique... L'intérêt de ce nouveau produit réside dans le fait que Dylan est supporté par un excellent groupe de rock: «**Tom Petty and the Heartbreakers**».

Ce tout dernier disque comprend deux bons rocks teintés de blues: «You wanna ramble» et «Got my mind made up». Au chapitre des chansons religieuses, Dylan a enregistré une très belle version d'une pièce de **Kris Kristoferson**: «Killed him». C'est à propos de **Martin Luther King**. Toujours au même chapitre, Dylan y est allé d'une version légèrement reggae de «Precious Memories», qui autrefois avait été enregistrée par **J.J. Cale**. Enfin, on retrouve également sur ce vinyle une pièce maîtresse d'environ 11 minutes qu'il a composée avec l'aide de **Sam Sheppard** et intitulée «Brownsville Girl». C'est à propos de l'espoir et de la mort. Des amours pourchassés et perdus. C'est sur étiquette Columbia.

Ferrat

D'après Bob Dylan, il n'y a rien dans la bible à propos de la droite et de la gauche... Jean Ferrat n'est sûrement pas d'accord avec cette opinion et il l'a encore une fois bien prouvé sur son tout récent disque titré: «**Je ne suis qu'un cri**».

BADINTER

L'UN

Que vous soyez un ou une philosophe diplômée ou que la seule mention de cette discipline scientifique vous fasse frémir;

que vous soyez un adepte de la philosophie ou que vous n'en ayez rien à foutre;

que les thèses féministes soient votre bible ou que vous soyez silencieusement contre;

vous ne pouvez vous passer de lire «L'un est l'autre» d'Elisabeth Badinter.

On ne peut que saluer ce petit bijou de livre que ne dédaigneront pas les conversations mondaines et qui pourtant se lit facilement dans le métro.

Richard Lapointe

L'AUTRE

Que vous soyez un homme ou une femme;

que vous soyez en couple ou non;

que vous réfléchissiez ou non sur les relations de couple et leur évolution à travers le temps;

que vous vous intéressiez ou non à la définition des rôles de chacun des partenaires dans une relation amoureuse et de leurs conséquences sur les rapports socio-économiques qui ont cours dans notre société contemporaine;

il faut que vous preniez quelques heures pour vous balader dans le temps en vous concentrant sur ce sujet avec Elisabeth Badinter et son livre philosophique «L'un est l'autre».

Réjane Choinière

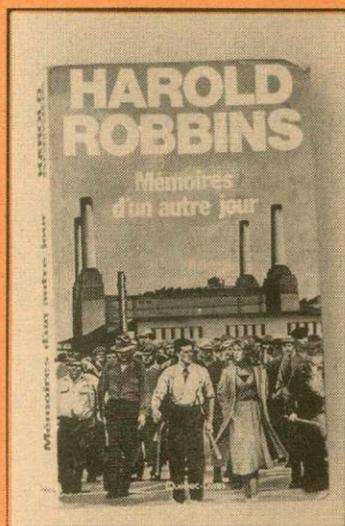
(Éditions Odile Jacob, \$ 22.95)



Sur la pièce titre de cet album, il chante: «je ne suis pas saine lecture, ni sirupeuse poésie. Je ne suis qu'un cri». Et dans «**La porte à droite**», Ferrat, toujours très d'actualité, envoie se rhabiller les nouveaux philosophes et les néo-libéralistes: on m'a dit que la porte du bonheur était une porte étroite, une porte qui serait à droite...; on m'a dit qu'il fallait prêcher les sacrifices; on m'a dit que ceux qui travaillaient étaient des privilégiés...» Du grand Ferrat, quoi!

Quant aux autres pièces contenues sur ce disque, elles sont, comme à l'habitude, très soignées et parfois remplies d'un humour à faire grincer des dents les bien-

pensants et les bourgeois. Avec ce disque, Ferrat fait mentir celles et ceux, comme l'animateur **Michel Drucker**, qui croyaient et qui dans le fond souhaitaient qu'en faisant une critique du stalinisme sur son disque précédent, «Le Bilan», Jean Ferrat avait changé son capot de bord. Eh bien non, Jean Ferrat continue de déranger! C'est sur étiquette Trafic.



Robbins

«**Mémoires d'un autre jour**» de Harold Robbins (aux éditions Québec-Livre) ra-

conte l'histoire de la montée d'un grand syndicaliste américain, **Big Dan**. Autour de Big Dan gravitent des syndicalistes américains connus comme John Lewis, des progressistes comme Mother Jones, et des mafioso comme le dénommé Lansky. Un roman important pour comprendre la philosophie et la pratique de certaines unions américaines.



Wallraff

«**Tête de Turc**» de Günter Wallraff (aux éditions La Découverte \$ 19.50). Durant trois ans, le journaliste Allemand Günter Wallraff s'est appelé «Ali», un travailleur d'origine turque. Il a travaillé au noir, il a rencontré des trafiquants de main-d'œuvre clandestine, il a fréquenté les milieux néo-facistes, il a enquêté sur les pratiques des grandes firmes pharmaceutiques, etc...

1966 et 1978, il se fait passer pour un proche du ministère de l'Intérieur (sécurité) et découvre que le patronat allemand fournit des milices privées patronales prêtes à faire face à une grève... À la même époque, il joue les indicateurs pour découvrir que les terroristes de droite n'inquiètent pas les forces policières... Ces reportages explosifs pour le pouvoir allemand et plusieurs autres sont contenus dans un livre justement intitulé «**Günter Wallraff: le journaliste indésirable**» (Éditions La Découverte). **Michel Crête**

LES TROIS MAGES DU NOËL DES CAMPEURS

En ce temps-là – c'était au début de juillet, juste à temps pour le «Noël des campeurs»... –, trois Mages vinrent déposer leurs présents au pied de leur «Messie» tant attendu, Robert Bourassa.

Pour choisir leurs précieux présents, Balthazar Fortier, Melchior Scowen et Gaspard Gobeil avaient fidèlement suivi, pendant quelques semaines, leur Étoile nouvellement scintillante au firmament du capitalisme.

C'était une vieille Étoile plus ou moins «homologuée», plus ou moins bâtarde. Bien que depuis longtemps connue des peuples de la Terre, qui s'en méfiaient (par expérience) comme de la peste, des astrologues-mystologues patentés l'avaient habilement rebaptisée «néo-libéralisme».

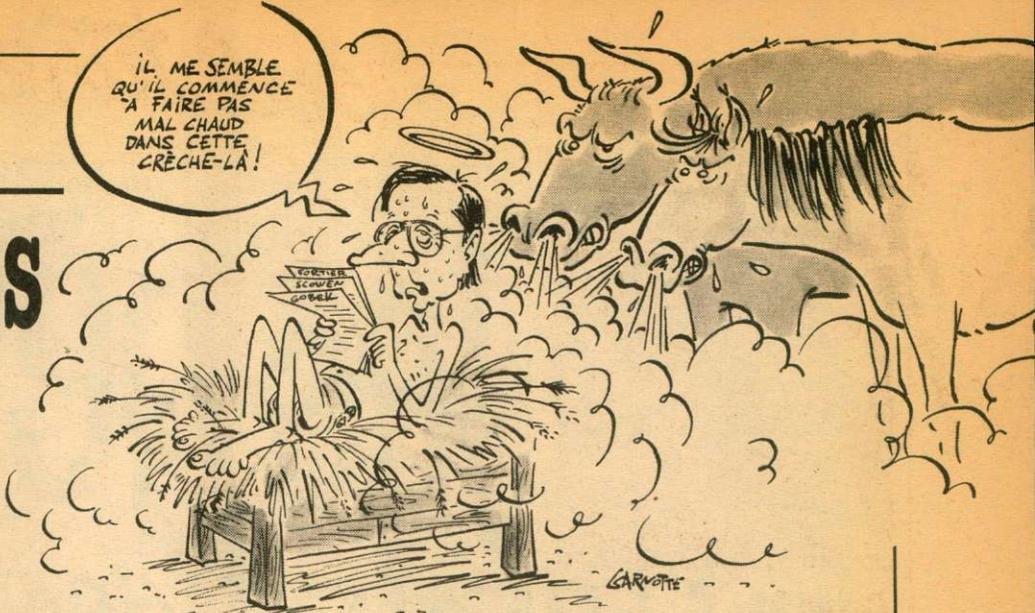
Le premier de ces présents offerts au «Messie» était un rapport, à belle tranche dorée, qui stipulait que dans **tous les cas, «l'Entreprise privée fait beaucoup mieux que l'entreprise publique».**

Le bœuf et la jument, qui suaient de labeurs tout à côté, trouvèrent la tranche d'or pas mal épaisse pour des Mages qui se plaignaient et revendiquaient encore plus d'argent...

Le second présent était aussi un rapport, somptueusement couvert de myrrhe en poudre, sur la couverture en velours duquel on pouvait lire, en caractère gras appelé Cupide, et en 96 points s'il-vous-plaît (comme en première page des journaux lorsqu'on y annonce la guerre): **«L'ÉTAT LE FAIT MAL; L'ENTREPRISE PRIVÉE LE FAIT BIEN».**

Le bœuf et la jument, qui suaient de labeurs tant pour l'État que pour l'entreprise privée, et qui en avaient vu d'autres, ne furent pas trompés par le lapsus du titre: **«L'ÉTAT FAIT LE MAL; L'ENTREPRISE PRIVÉE FAIT LE BIEN»**, y lirent-ils, choqués par tant d'outrageance.

IL ME SEMBLE
QU'IL COMMENCE
À FAIRE PAS
MAL CHAUD
DANS CETTE
CRÈCHE-LÀ!



Le troisième présent, c'était à prévoir, était aussi un rapport. À tranches d'or lui aussi, couvert de myrrhe en poudre lui aussi, il exhalait en plus une odeur d'encens... «L'encens des povelles de Provigo quand ça fait un mois que nous ne les avons pas vidées...», identifièrent le bœuf et la jument.

Ils comprirent l'origine de cette odeur fétide quand ils réussirent à en lire le titre, toujours en Cupide, mais de seulement 6 points, cette fois: **«À BAS L'ÉTAT! PAR ICI LA BONNE SOUPE ET L'ASSIETTE AU BEURRE!»**. Puis, les nombreux sous-titres, qu'il fallait pratiquement deviner tellement ils étaient écrits petit: «À bas les syndicats et leurs centrales! À bas les associations, les organismes populaires, les regroupements, coalitions et autres groupes de pressions qui nous emmerdent tout le temps! Et à bas la loi anti-scabs, enfin! Et à bas tous ceux qui nous empêchent de tourner en rond! Et tiens, tant qu'à y être: à bas le Système et vive notre «démocra\$\$ie» à nou\$! Celle de l'effica\$\$ité et de la performan\$\$e qui mène au titre de per\$\$onnalité de l'année de La Pre\$\$e! En deux mots: à bas les 25 dernières années de la société québécoise et vive la loi de la jungle!»

Le bœuf et la jument, qui suaient de labeurs depuis tant d'années pour se bâtir une étable dans laquelle il ferait bon vivre tous ensemble, découvrirent alors le subterfuge: les trois «Mages», c'étaient le lion, le tigre et le jaguar de leur jungle ancestrale, du temps de la «Révolution industrielle»!

Depuis lors, le jeune «Messie», sous l'inspiration de ses nouveaux et insolites présents, s'amuse à dessiner. Il ne sait pas encore ce que c'est, son dessin (son destin, disent les méchantes langues), mais ça ressemble étrangement à une croix...

Jean-Pierre Paré

les petits
ont besoin des grands!



LES GARDERIES,
UN SERVICE
INDISPENSABLE!